

2



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 26 novembre 2008

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 26 novembre 2008

10 h

Prière.

L'hon. R. Boudreau, président de l'Assemblée, présente les pages pour la session. Les pages suivants reprennent du service : Mallory Fowler, de Boiestown, à titre de page en chef ; Nicole Badry, de Heisler, en Alberta ; Chris Lyons, de Fredericton ; Caitlin Rankine, de New Maryland ; Peter Nimigon, de New Maryland.

Les nouveaux pages sont les suivants : Jens Ourom, de Fredericton ; Andrew Ferguson-Holmes, de Hampton ; Adam Savoie, de New Maryland ; Amber Yates, de Nashwaak Village ; Jacalyn Norrad, de Bloomfield Ridge ; Jennifer Gillespie, de Grand-Sault ; Amanda Stephens, de Keswick Ridge ; Brittany Hunter, d'Astle.

Le président interrompt les délibérations et reconnaît que c'est la première vraie journée de travaux de la session mais avertit les parlementaires que, à l'avenir, les délais impartis pour la présentation d'invités ainsi que les félicitations et hommages seront appliqués.

M. C. LeBlanc (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de pères et mères d'élèves ainsi que d'amis du Club Ste-Thérèse, de Dieppe, qui réclament que ce club, où est offerte la surveillance d'enfants avant et après les heures de classe, soit sauvé. (Pétition 1.)

M. Steeves (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens d'Elgin, qui exhortent le gouvernement à laisser en service le garage de voirie provincial à Elgin. (Pétition 2.)

M. Steeves (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de membres du personnel des services de soutien à domicile, qui exhortent le gouvernement à aider la New Brunswick Home Support Association à améliorer l'industrie. (Pétition 3.)

Conformément à la résolution portant constitution du Comité spécial du mieux-être, M. Collins (Moncton-Est) présente le rapport final du comité, déposé au bureau du greffier de l'Assemblée législative et rendu public le 11 juillet 2008, ainsi qu'il suit :

Juillet 2008

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport final du Comité spécial du mieux-être intitulé *Le mieux-être... Nous avons tous un rôle à jouer : les particuliers, les collectivités, les parties prenantes et le gouvernement*. Le rapport est le fruit des délibérations du comité en vue d'améliorer le mieux-être dans notre province. Depuis le début de janvier 2008, le comité a entendu 62 exposés, a reçu 47 mémoires et a participé à une série de séances d'engagement communautaire.

Notre comité s'est vu confier la tâche énorme et importante de nouer un dialogue avec les gens du Nouveau-Brunswick à l'égard du rôle que jouent les particuliers, les collectivités, les parties prenantes et le gouvernement pour favoriser le mieux-être dans notre province. Nous sommes actuellement aux prises avec une crise du mieux-être, et les enfants de notre pays — notre avenir — pourraient devenir la première génération, depuis des décennies, à avoir une espérance de vie plus courte par rapport à celle de leurs parents. Les taux de tabagisme, de mauvaise alimentation, d'inactivité physique et d'obésité ont atteint un niveau alarmant. Toutefois, les gens font preuve d'optimisme à l'égard de ce que nous pouvons réaliser en travaillant ensemble. Les gens du Nouveau-Brunswick reconnaissent clairement que le mieux-être est un projet collectif.

Tout au long du processus, j'ai pu constater que les particuliers, les collectivités et les parties prenantes reconnaissent que la responsabilité du mieux-être de leurs familles et de leurs collectivités leur revient et qu'ils sont prêts à l'assumer. Bien que les recommandations formulées dans le rapport doivent faire l'objet d'une étude par le gouvernement, elles s'appliquent aussi aux particuliers, aux collectivités et aux parties prenantes. Déjà, de nombreuses collectivités se mobilisent autour de la question du mieux-être et réalisent un travail impressionnant à ce chapitre en s'employant à résoudre les questions de mieux-être avec lesquelles elles sont aux prises. Des parties prenantes ont commencé à établir des partenariats avec les collectivités et le gouvernement dans le but de soutenir la capacité des collectivités et de collaborer afin d'agir sur les déterminants de la santé. Le comité invite un plus grand nombre de collectivités et de parties prenantes à créer des réseaux afin d'élaborer des plans d'action qui visent le mieux-être.

Le processus de consultation a permis de mettre en lumière le fait que les collectivités ont un rôle important à jouer dans la promotion du mieux-être au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement a pour rôle de soutenir les efforts déployés par les collectivités en élaborant des politiques et des mesures législatives, en mettant en place un mécanisme favorable à un engagement constructif et à un partage des ressources entre les collectivités, les parties prenantes provinciales et le gouvernement, en améliorant la stratégie provinciale du mieux-être et en assurant sa promotion.

Pour que la province soit forte et prospère, notre population doit être en santé. En travaillant ensemble, nous pouvons changer les attitudes et les comportements et faire du Nouveau-Brunswick un chef de file en matière de mieux-être. L'approche doit comprendre ce qui suit : une reconnaissance de la responsabilité; des investissements suffisants dans le mieux-être; une stratégie globale du mieux-être bien définie, qui se fonde sur la recherche et des données mesurables; des mesures à l'égard des facteurs qui, dans notre milieu, influent sur notre mieux-être; une attention continue aux questions essentielles qui touchent nos jeunes, sans oublier les influences clés telles que les familles et les personnes âgées. Le Nouveau-Brunswick est prêt : le moment est venu d'agir. Nous avons tous — particuliers, collectivités, parties prenantes et gouvernement — un rôle à jouer pour promouvoir le mieux-être au Nouveau-Brunswick.

Au nom du comité, j'aimerais remercier tous les gens du Nouveau-Brunswick qui, par le truchement d'exposés et de mémoires ou par leur participation à des séances d'engagement communautaire, ont donné au comité un apport et des

idées très utiles. Je tiens aussi à remercier les membres du comité de leur engagement à l'égard du processus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du comité,
(signature)
Chris Collins, député

Sommaire

Dans le discours du trône prononcé le 6 février 2007, le gouvernement annonce la constitution d'un Comité spécial du mieux-être afin de nouer le dialogue avec les gens du Nouveau-Brunswick en vue de promouvoir le mieux-être dans la province. Le comité est constitué le 5 juillet 2007 sur motion de l'Assemblée législative. Au début de 2008, le comité parcourt la province afin de nouer un dialogue avec les gens du Nouveau-Brunswick à l'égard du mieux-être.

Au cours du processus de consultation publique, le comité entend 62 exposés et reçoit 47 mémoires. Outre les consultations publiques tenues à Moncton, à Miramichi, à Saint John, à Fredericton et à Tracadie-Sheila, le comité participe à 6 rencontres sur l'engagement communautaire, dont 3 sont tenues dans les collectivités de Bathurst et de Boiestown respectivement. Les gens du Nouveau-Brunswick s'expriment avec beaucoup de passion à l'égard du mieux-être. Ils participent de façon active et fournissent au comité un apport très utile.

Le dialogue avec les gens du Nouveau-Brunswick explore quatre questions clés :

- 1) Que signifie le mieux-être pour vous, pourquoi est-il important et comment diffère-t-il de la bonne santé?
- 2) Qui est responsable du mieux-être? Quel est le rôle des particuliers, des parties prenantes, des collectivités et du gouvernement?
- 3) Quel est le bon plan pour votre collectivité, et quelles mesures précises les particuliers, les parties prenantes, les collectivités et le gouvernement peuvent-ils prendre pour appuyer ce plan?
- 4) À mesure que le mieux-être s'améliorera au Nouveau-Brunswick, selon vous, que verrons-nous?

Dans l'ensemble de la province, on retrouve une conception commune de ce que signifie le mieux-être, de son importance et de ce qui le distingue de la santé. Pour les gens du Nouveau-Brunswick, le mieux-être est un concept général et holistique qui comporte un processus continu et modifiable, qui a une relation d'interdépendance avec les déterminants de la santé et qui nécessite des mesures dans les écoles, les collectivités et les lieux de travail. Les gens du Nouveau-Brunswick conviennent que le mieux-être est une responsabilité que partagent les particuliers, les collectivités, les parties prenantes et le gouvernement, et que toutes les parties doivent travailler ensemble afin de transmettre un message cohérent, de partager l'information et les résultats, d'appuyer les milieux de mieux-être où les gens vivent, apprennent, travaillent et s'amuse, de miser sur les forces actuelles, de surmonter les obstacles au mieux-être et de procurer aux gens du Nouveau-Brunswick les ressources et les outils nécessaires pour faire des choix plus sains.

Les gens du Nouveau-Brunswick reconnaissent que l'amélioration du mieux-être dans la province est une tâche importante qui exigera un engagement à long terme. Cependant, des mesures immédiates s'imposent.

Le comité constate que, au sein des collectivités du Nouveau-Brunswick, un certain nombre de ressources et d'initiatives de qualité sont en place, ainsi que les professionnels ayant les compétences nécessaires. Le comité reconnaît que chaque collectivité diffère dans ses besoins en matière de mieux-être et devrait être habilitée à tirer parti des ressources en place et à élaborer son propre plan d'action ciblé à cet égard. Le rôle du gouvernement est de continuer d'encourager les particuliers, les collectivités et les parties prenantes à assumer leurs responsabilités à l'égard du mieux-être, à fournir des possibilités de tisser des liens et d'échanger des idées et à aider à surmonter les obstacles au mieux-être communautaire. Le gouvernement doit examiner les recommandations formulées dans le présent rapport, mais les gens, les collectivités et les parties prenantes doivent aussi y donner suite.

Afin de concrétiser les recommandations, le comité recommande que le gouvernement reconnaisse l'importance du mieux-être et effectue un investissement à cet égard. Il est recommandé au gouvernement de se charger notamment d'élaborer des politiques et des mesures législatives qui visent à appuyer les milieux favorables au mieux-être et à améliorer le soutien social, de permettre la prise de mesures à l'échelle locale en fournissant un soutien, une infrastructure et des programmes, de faire preuve de leadership en améliorant, en défendant et en évaluant la Stratégie provinciale du mieux-être. De plus, le comité veut s'assurer que les recommandations sont mises en oeuvre selon des échéanciers précis. Il va de soit qu'il faut un certain temps pour examiner les recommandations et y donner suite. Le comité s'attend toutefois à ce que les recommandations fassent l'objet d'un examen et d'une évaluation et à ce qu'une stratégie provinciale du mieux-être améliorée soit rendue publique avant la fin mars 2009. Un tel calendrier fera en sorte que le travail réalisé par les gens du Nouveau-Brunswick et le comité continuera à faire progresser le programme de mieux-être. Un sommaire des recommandations figure à l'annexe A.

Les gens du Nouveau-Brunswick sont optimistes à l'égard de ce qui se produira à mesure que s'améliorera le mieux-être au Nouveau-Brunswick et ils tiennent à collaborer avec le gouvernement afin que notre province soit forte et prospère. Les conclusions confirment que les particuliers, les collectivités, les parties prenantes et le gouvernement ont tous un rôle à jouer dans l'amélioration du mieux-être au Nouveau-Brunswick.

Introduction

En 2000, un Comité spécial des soins de santé est constitué pour consulter le public à propos de la prestation des soins de santé au Nouveau-Brunswick, y compris le mieux-être et la promotion du mieux-être. Un rapport fondé sur les conclusions est déposé à l'Assemblée législative en avril 2001. Le rapport définit le mieux-être comme étant « un état de bien-être affectif, mental, physique, social et spirituel qui permet aux gens de réaliser et de maintenir leur potentiel personnel dans leurs collectivités » et propose un cadre stratégique de mieux-être ainsi que l'établissement au sein du gouvernement d'un centre de liaison important pour le mieux-être. Les deux recommandations et d'autres sont adoptées.

En 2006, une stratégie du mieux-être provinciale est lancée par le ministère de la Santé et du Mieux-être, et le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport est créé peu après. La Stratégie du mieux-être comprend quatre objectifs en matière de modes de vie sains : activité physique, alimentation saine, vie sans tabagisme ainsi que santé psychologique et résilience. La Stratégie du mieux-être précise aussi cinq orientations stratégiques pour assurer le mieux-

être : partenariat et collaboration, développement communautaire, promotion de modes de vie sains, surveillance, évaluation et recherche ainsi que politiques d'intérêt public favorables à la santé.

Bien que la Stratégie du mieux-être s'appuie sur des initiatives antérieures, elle place aussi la discussion dans un nouveau contexte en présentant le concept du mieux-être comme processus selon lequel il faut se sensibiliser aux choix sains et faire des choix sains afin de créer un mode de vie plus enrichissant et plus équilibré. Nous constatons un changement d'attitude à l'égard du mieux-être qui est considéré, non plus comme un état passif, mais plutôt comme un état où la personne joue un rôle essentiel dans la promotion de son propre mieux-être. Cela signifie que le mieux-être est constant et que les gens doivent participer activement au sein de leurs milieux physique et social. La nouvelle attitude reconnaît aussi l'influence de l'environnement sur le mieux-être individuel et collectif. Cela cadre avec l'opinion plus générale qui se répand dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, selon laquelle une population active et engagée est essentielle à la création de collectivités saines et prospères. Le mieux-être est important pour le Nouveau-Brunswick, non seulement parce que la santé est un bien collectif, mais aussi parce qu'elle fournit un apport crucial à l'objectif général visant des collectivités viables.

Grâce à la Stratégie de mieux-être, des partenariats stratégiques ont été formés avec des parties prenantes du secteur du mieux-être partout au Nouveau-Brunswick en vue de mettre en oeuvre des initiatives de mieux-être dans les écoles, dans les collectivités et dans les milieux de travail. Des collectivités ont commencé à se mobiliser autour des questions clés du mieux-être et à créer des réseaux qui prennent des mesures visant à améliorer le mieux-être de leur population. Les universités renforcent aussi leurs capacités et leurs partenariats, et elles se font reconnaître à l'échelle nationale pour leurs efforts en vue de lier la recherche et la surveillance à la mobilisation des connaissances qui appuie les collectivités. Les ministères du gouvernement collaborent à des politiques et à des programmes qui appuient les efforts déployés en matière de mieux-être, comme la politique Nutrition et amélioration de l'alimentation en milieu scolaire et les programmes de subventions Écoles sans tabagisme et Alimentation plus saine dans les écoles.

Bien qu'il soit évident que le mieux-être ait fait du chemin, les taux d'obésité, d'inactivité, de mauvaise alimentation, de stress et d'exposition à la fumée secondaire persistent à des niveaux inacceptables. En collaborant, nous pouvons modifier les attitudes et les comportements et faire du Nouveau-Brunswick un chef de file en matière de mieux-être. C'est en ayant un tel objectif en tête que le Comité spécial du mieux-être a été constitué pour engager la population du Nouveau-Brunswick et aider le gouvernement, les parties prenantes et les collectivités à définir les rôles, les responsabilités et les mesures nécessaires en vue d'améliorer le mieux-être dans la province.

Mandat

Le discours du trône prononcé en février 2007 annonce la création du Comité spécial sur le mieux-être. Le comité est constitué le 5 juillet 2007 et est chargé de nouer un dialogue avec la population et les parties prenantes et de formuler à la Chambre des recommandations pour interpeller la population et la mobiliser à l'égard du mieux-être.

Les objectifs du Comité spécial sont les suivants :

- Stimuler les échanges et le dialogue parmi les gens et les parties prenantes à propos du mieux-être.
- Délimiter les rôles et les responsabilités des gens, des parties prenantes et des pouvoirs publics comme catalyseurs de changement à l'égard du mieux-être.
- Sensibiliser la population et les parties prenantes à l'interrelation entre le mieux-être et d'autres champs d'action publique tels que le développement économique et la mise en valeur de l'environnement.
- Formuler à la Chambre des recommandations pour interpeller la population et la mobiliser à l'égard du mieux-être.

Le rapport vise à refléter les opinions des gens du Nouveau-Brunswick sur le mieux-être. Le comité est chargé de formuler des recommandations à l'Assemblée législative.

Processus de consultation

Afin de remplir le mandat et les objectifs du comité, le dialogue avec la population du Nouveau-Brunswick a pour thèmes les questions clés suivantes :

1. Que signifie le mieux-être pour vous, pourquoi est-il important et en quoi diffère-t-il de la bonne santé?
2. Qui est responsable du mieux-être? Quel est le rôle des particuliers, des parties prenantes, des collectivités et du gouvernement?
3. Quel est le bon plan pour votre collectivité, et quelles mesures précises les particuliers, les parties prenantes, les collectivités et le gouvernement peuvent-ils prendre pour appuyer ce plan?
4. À mesure que le mieux-être s'améliorera au Nouveau-Brunswick, selon vous, que verrons-nous?

Le rapport est le fruit d'un vaste processus de consultation qui s'est déroulé dans l'ensemble de la province sur une période de plusieurs mois et qui visait à nouer un dialogue avec la population à l'égard du mieux-être. Le comité a recours à deux modes de consultation publique : l'engagement communautaire et les audiences publiques. De plus, la possibilité est offerte de présenter un mémoire afin de permettre à tous les gens du Nouveau-Brunswick de participer.

Le processus d'engagement communautaire comporte trois rencontres dans les collectivités de Boiestown et de Bathurst et favorise le débat et la collaboration entre les élèves, les étudiants et étudiantes, les parents, les membres du personnel enseignant, les personnes âgées, les représentants de municipalités, les groupes communautaires et les parties prenantes en matière de mieux-être. Les personnes qui participent ainsi que les membres du comité se penchent sur les questions clés et fournissent un apport en collaboration.

Au cours des audiences publiques, les gens ont l'occasion d'exposer leur point de vue sur les quatre questions clés. Des audiences publiques ont lieu à Moncton, à Miramichi, à Saint John, à Fredericton et à Tracadie-Sheila. En raison de l'intérêt considérable, une deuxième journée d'audiences publiques a lieu à Moncton et à Fredericton. Une liste des personnes et des organismes qui ont fait un exposé devant le comité, ont participé aux séances d'engagement communautaires ou ont présenté un mémoire constitue l'annexe B.

Pendant le processus de consultation, le comité entend 65 exposés, participe à 6 rencontres d'engagement et reçoit 41 mémoires. Le rapport résume les principales conclusions et les mesures proposées.

Le reste du rapport est axé sur la présentation des résultats du processus de consultation et sur la formulation de recommandations au gouvernement qui s'appliquent aussi aux particuliers, aux collectivités et aux parties prenantes. Les sections sont divisées selon les quatre questions clés.

Définir le mieux-être

Question 1. *Que signifie le mieux-être pour vous, pourquoi est-il important et comment diffère-t-il de la bonne santé?*

Dans le rapport, la question est divisée en trois parties :

- A. Que signifie le mieux-être pour vous?
- B. Pourquoi le mieux-être est-il important?
- C. Comment le mieux-être diffère-t-il de la bonne santé?

A. Que signifie le mieux-être pour vous?

La question est posée pour avoir une idée de la façon dont les particuliers, les collectivités et les parties prenantes au sein des collectivités définissent le mieux-être. Le comité constate qu'un nombre étonnant de personnes du Nouveau-Brunswick s'entendent sur la signification du mieux-être. Voilà qui constitue une preuve de l'évolution des attitudes. Une personne qui participait à l'une des rencontres d'engagement tenues à Boiestown a déclaré que, sur le plan culturel, nous avons, en tant que province, beaucoup d'idées communes quant à la définition et à la signification du mieux-être. Les gens ont une approche holistique, ce qui diffère grandement d'il y a 15 ans passés.

Conclusions principales

Dimensions du mieux-être

Les gens du Nouveau-Brunswick voient le mieux-être d'un angle holistique qui englobe la raison, le corps et l'esprit. Ils conviennent que le mieux-être comprend plusieurs dimensions distinctes. Les interventions font allusion aux six dimensions du mieux-être, énoncées par le D^r Bill Hettler, cofondateur et président du conseil d'administration du National Wellness Institute : physique, émotionnelle, spirituelle, sociale, professionnelle et éducative. Les participants et participantes désignent aussi l'environnement comme dimension importante du mieux-être.

Dans les interventions, il est fait valoir au comité que le mieux-être comprend un élément personnel, collectif et sociétal. Comme le conclut une séance d'engagement à Boiestown, le mieux-être comprend la santé globale de la collectivité et de la société en général (économie, politiques, culture) dans lesquelles les gens évoluent. Le milieu scolaire, le milieu de travail et la collectivité sont cités comme cadres clés pour la promotion du mieux-être.

Processus évolutif et dynamique

Le mieux-être est défini comme un processus évolutif et dynamique qui nécessite un engagement à vie. Selon ce qui est aussi affirmé, une personne peut influencer sur son propre mieux-être ainsi que sur celui de sa collectivité, ce qui laisse entendre une responsabilité personnelle. Lors d'une séance d'engagement tenue à Bathurst, il est déclaré que, lorsque l'on est bien, on peut surmonter les défis de

la vie, réaliser son plein potentiel pour contribuer à sa collectivité et renouer avec soi-même, avec sa famille et avec sa collectivité. Le mieux-être peut être atteint au moyen d'une exploitation intelligente de nos ressources physiques, mentales, spirituelles, sociales et matérielles en vue de relever les défis du quotidien, et, ce faisant, on atteint un sentiment de satisfaction et de maîtrise à l'égard de sa vie. Il en découle une qualité de vie meilleure et mieux équilibrée. Les représentants de la School of Natural Nutrition affirment, devant le comité, que, lorsque les cellules sont en santé et que le niveau d'activité physique, de santé mentale, de santé spirituelle (ou un but dans la vie) est suffisant, le corps se détend, et nous jouissons de mieux-être.

Dans les interventions, l'attitude et la culture sont aussi désignées comme aspects importants de la définition du mieux-être. Lors d'une des séances d'engagement à Bathurst, une personne affirme que le mieux-être est une question d'attitude, car deux personnes peuvent se trouver dans une même situation, mais l'une peut se sentir bien tandis que l'autre peut se sentir mal, ce qui souligne la nécessité de favoriser une attitude davantage positive au sein de la population du Nouveau-Brunswick.

Déterminants de la santé

La corrélation mieux-être—déterminants de la santé est un fil conducteur tout au long des consultations. La liste et la description des déterminants de la santé constituent l'annexe C du présent rapport. Dans les interventions, le revenu, la répartition du revenu et la situation sociale, les réseaux d'accompagnement social, l'éducation, l'emploi et les conditions de travail, les milieux social et physique, le développement sain des enfants ainsi que les pratiques d'hygiène, les capacités individuelles et les facultés d'adaptation sont signalés comme les déterminants les plus décisifs en fait de mieux-être des gens du Nouveau-Brunswick. Les preuves ne manquent pas pour appuyer le fait que mieux-être et déterminants de la santé sont liés. Selon le rapport de l'Alliance pour la prévention des maladies chroniques au Canada (APMCC) intitulé *Poverty and Chronic Disease: Recommendations for Action* (2007), d'après les preuves accumulées au fil des ans, il est généralement admis, en matière de santé de la population, que la situation socioéconomique et la santé sont intimement liées. Toujours selon le rapport, le lien n'est pas seulement évident en comparant les plus indigents et les plus riches : toute une échelle de catégories socio-économiques se dresse entre les deux. L'échelle ne dépend pas seulement du revenu : d'autres déterminants, comme la profession et l'éducation, entrent en jeu. Au Canada, toujours selon le rapport, les pauvres recourent davantage aux services de santé que les riches. La réduction des disparités et l'amélioration de l'état de santé mèneront, au bout du compte, à une productivité accrue.

Il est signalé au comité que la manière dont les gens envisagent le mieux-être pourrait dépendre de leur situation économique. Un exposé du Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick laisse entendre que les nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick qui vivent dans la pauvreté aimeraient faire l'expérience du mieux-être afin d'enrichir leur vie, mais, étant donné le stress qu'elles subissent et les obstacles financiers qu'elles rencontrent chaque jour, elles n'ont ni temps ni énergie à consacrer au mieux-être. Même si les gens qui vivent dans la pauvreté avaient accès à l'information nécessaire pour mener une vie plus saine, ils n'auraient pas les moyens de faire quoi que ce soit. Bon nombre d'autres interventions désignent aussi la pauvreté comme étant un obstacle majeur au mieux-être au Nouveau-Brunswick.

Définition du mieux-être

Selon la définition actuelle, le mieux-être est un « processus continu qui améliore l'équilibre émotionnel, mental, physique, social et spirituel et qui permet aux personnes de réaliser et de maintenir leur potentiel personnel et leur contribution dans leur collectivité. » Des intervenants et intervenantes, y compris la faculté de kinésiologie de l'Université du Nouveau-Brunswick, proposent que la définition soit élargie (par ex., en ajoutant le mieux-être professionnel et environnemental). Selon des interventions, la définition semble être particulièrement pertinente puisque les expressions professionnel et environnemental se rattachent aux déterminants de la santé et au fait de devenir une province forte et viable. Le mieux-être professionnel est décrit comme étant un équilibre entre le travail et les loisirs qui favorise la santé et donne un sentiment de satisfaction personnelle. Le mieux-être environnemental se rapporte à la promotion de mesures en matière de santé qui améliorent le niveau et la qualité de vie. Les deux expressions touchent les éléments externes qui influent sur la santé et le mieux-être.

Il est reconnu que les expressions « prévention des maladies », « promotion de la santé » et « mieux-être » sont souvent interchangeables et qu'elles peuvent être considérées comme une évolution vers le mieux-être. L'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick déclare que la promotion de la santé a fait suite à la prévention des maladies mais qu'elle va bien plus loin, elle cherche à optimiser la santé. Toujours selon l'association, la santé optimale améliore la qualité de vie, et le mieux-être, c'est la qualité de vie.

Résumé et recommandations

Les éléments suivants résument les conclusions principales en réponse à la question, « **Que signifie le mieux-être pour vous?** »

- Le mieux-être est un concept holistique.
- La création d'un environnement de mieux-être fait intervenir des actions dans trois milieux clés : écoles, lieux de travail et collectivités.
- Le mieux-être et les déterminants de la santé sont interdépendants.

En conséquence, le comité recommande ce qui suit :

- 1) définir le mieux-être d'un point de vue holistique qui tient compte de son interdépendance avec les déterminants de la santé ;
- 2) poursuivre le travail par le truchement de milieux tels que les écoles, les collectivités (y compris les administrations locales et les groupes communautaires) et les lieux de travail pour que ces milieux appuient et favorisent le mieux-être.

B. Pourquoi le mieux-être est-il important?**Conclusions principales****Situation actuelle**

En réponse à la question de savoir pourquoi le mieux-être est important, des gens du Nouveau-Brunswick disent au comité que, pour devenir une province forte et viable, la population de notre province doit être en santé et que la recherche nous apprend que nous ne le sommes pas à l'heure actuelle. Selon des recherches, les taux de tabagisme, d'inactivité, de mauvaise alimentation, de stress et d'obésité au Nouveau-Brunswick sont parmi les plus élevés du pays.

L'incidence de l'obésité et du surpoids au Nouveau-Brunswick, surtout chez les enfants et les jeunes, est désignée comme importante source de préoccupation. De récents rapports, dont *Vers de nouveaux sommets : rapport de la conseillère en santé des enfants et des jeunes*, (2007), par la D^{re} K. Kellie Leitch, nous signalent que, selon l'Organisation mondiale de la Santé, le surpoids causé par une mauvaise alimentation et un manque d'activité physique est l'un des plus grands défis de santé et l'un des principaux facteurs de risque pour les maladies chroniques du 21^e siècle. Des intervenants et intervenantes reconnaissent aussi que de nombreuses maladies liées au mode de vie, comme le diabète, le cancer et la maladie cardiovasculaire, commencent par de mauvaises habitudes et de mauvais comportements dans le mode de vie qui s'installent pendant l'enfance. En conséquence, l'espérance de vie des enfants diminue. De nombreux spécialistes, dont la D^{re} Leitch, partagent la même préoccupation.

Étant donné la prévalence de l'obésité infantile et le rôle qu'elle joue dans de nombreuses maladies, les enfants de la génération actuelle pourraient bien être les premiers à ne pas vivre aussi longtemps que leurs parents. L'obésité a maintenant un effet important en ce qui concerne l'espérance de vie, effet qui n'avait pas été prévu il y a dix ans.

Les gens du Nouveau-Brunswick reconnaissent que nos enfants sont notre avenir et que, s'ils ne sont pas en santé, nous n'avons pas d'avenir en tant que province.

Mieux-être mental

Des intervenants et intervenantes insistent sur l'importance du lien entre la santé mentale et la santé physique. L'exposé donné par l'Association canadienne pour la santé mentale cite la Division des services de traitement des dépendances et de santé mentale du ministère de la Santé, selon laquelle il n'y a pas de santé sans santé mentale. D'après des interventions, si notre population est incapable, sur le plan mental, de participer à nos activités de promotion de la santé, elle sera incapable de jouir des avantages que procure l'activité physique ou une saine alimentation et sera plus apte à fumer.

Dans des interventions devant le comité, il est signalé que, de nos jours, les enfants et les adolescents sont touchés par la maladie mentale plus qu'ils ne l'étaient auparavant, ce qui accentue la nécessité de faire la promotion du mieux-être mental chez les jeunes, à titre de mesure préventive. L'Association canadienne pour la santé mentale ajoute que 5 des 10 maladies les plus fréquentes qui entraînent l'invalidité ou la mort prématurée sont des maladies mentales. La plus répandue d'entre elles est la dépression, et selon les prévisions, d'ici à 2020, elle se classera deuxième parmi les maladies invalidantes.

Prévention des maladies

Il est signalé au comité que le mieux-être est important parce qu'il est possible de prévenir de nombreuses maladies chroniques. Plusieurs sources sont citées :

- L'apparition de plus de 90 % des diabètes de type 2 et de 80 % des coronaropathies pourrait être évitée ou retardée par une bonne alimentation, la pratique régulière de l'activité physique, l'élimination du tabagisme et la gestion efficace du stress. (Organisation mondiale de la Santé)
- En 1999, quelque 2,1 milliards de dollars, soit 2,5 % du total des coûts directs des soins de santé au Canada, étaient attribuables à l'inactivité physique. Une réduction de 10 % de la prévalence de l'inactivité physique pourrait réduire de

150 millions par année les dépenses directes en soins de santé. (*Journal de l'Association médicale canadienne*, 2000)

- La triade mauvaise alimentation, inactivité physique et excès de poids est un puissant déterminant du risque de cancer. Il est possible de prévenir 50 % des cancers au moyen d'efforts visant à renverser les tendances en question. (Société canadienne du cancer)

Les participants et participantes au processus de consultation estiment que les gens du Nouveau-Brunswick méritent de se sentir comblés, de jouir d'une meilleure qualité de vie et non seulement d'être exempts de maladie. Cependant, ils ne nient pas que nous sommes aux prises avec un grand nombre de défis pour prévenir les maladies et atteindre le mieux-être au Nouveau-Brunswick. Les défis englobent les déterminants de la santé et un sentiment acquis d'impuissance chez certaines personnes et dans certaines collectivités. Les symptômes d'impuissance transparaissent par la démotivation, l'apathie et le manque de créativité, ainsi que les dépendances, qui grèvent nos systèmes de soutien social. Il est convenu que nous devons nous employer à influencer sur les déterminants de la santé, ainsi qu'à motiver et à encourager la population afin qu'elle assume son mieux-être.

Viabilité financière

La question d'abordabilité est établie comme une raison majeure d'investir dans le mieux-être. Les gens du Nouveau-Brunswick reconnaissent que notre province ne peut se permettre l'augmentation prévue des coûts liés aux soins de santé et l'augmentation de la demande de services de soins de santé, ce qui veut dire que nous n'avons pas d'autre choix que de viser le mieux-être. Investir dans le mieux-être améliore la viabilité économique en aidant la province à éviter les énormes frais applicables aux soins de santé. *La Stratégie pancanadienne intégrée en matière de modes de vie sains* (2005) déclare ce qui suit : « Selon des estimations, les pathologies, les incapacités et les décès liés aux maladies chroniques coûtent au Canada plus de 80 milliards \$ par année. » La viabilité économique passe par les efforts déployés dans les écoles, les collectivités et les milieux de travail. Il est reconnu que pour être productifs, nous devons bien nous porter.

Selon des interventions auprès du comité, le mieux-être est rentable. La Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick fait connaître les résultats d'une étude qui donne un aperçu des avantages de programmes complets de mieux-être au travail. Une étude, menée par Atlantic Blue Cross Care, Aventis Pharma et Atlantic Health and Wellness Institute, indique que la rentabilité est de 1,64 \$ pour chaque dollar consacré à améliorer la santé des employés au moyen de programmes complets de mieux-être au travail. Les participants ayant des facteurs de risques élevés représentent un rendement de 2,04 \$ pour chaque dollar dépensé. Pour les fumeurs, le rendement est de 3,35 \$ pour chaque dollar dépensé, et, pour les cols-bleus, le rendement est de 3,98 \$.

L'importance du mieux-être pour la viabilité de notre province est bien résumée par le Bathurst Healthy Community Network, qui souligne que le virage vers le mieux-être, dont la nature est évolutive, offrira des outils d'habilitation pour aider les gens du Nouveau-Brunswick à prendre leur santé en main et, en fin de compte, nous aider à atteindre l'autosuffisance en tant que province.

Résumé et recommandations

Les éléments suivants résument les conclusions principales en réponse à la question, « **Pourquoi le mieux-être est-il important?** »

- Pour que notre province soit forte et prospère, la population doit être en santé.
- Les taux de tabagisme, d'inactivité, de mauvaise alimentation, de stress et d'obésité sont parmi les plus élevés au pays.
- L'incidence de l'obésité et du surpoids au Nouveau-Brunswick, surtout chez les enfants et les jeunes, est une préoccupation importante.
- La santé mentale des jeunes et des adultes est un aspect dont il faut tenir compte et qui a des répercussions sur les comportements sains.
- L'investissement dans le mieux-être au travail est rentable.

En conséquence, le comité recommande ce qui suit :

- 3) reconnaître que le mieux-être est un facteur important pour que la province devienne forte et prospère et veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'investissements dans le mieux-être ;
- 4) veiller à ce que les activités de mieux-être aient une incidence sur la réduction de l'obésité et du surpoids chez les enfants et les jeunes ;
- 5) créer des alliances et des partenariats afin de favoriser des mesures qui amélioreront la santé mentale et la résilience chez les adultes, les enfants et les jeunes.
- 6) faire du mieux-être au travail une priorité en tant que moyen pour améliorer la prospérité au Nouveau-Brunswick.

C. Comment le mieux-être diffère-t-il de la bonne santé?

Conclusions principales

En réponse à la question, un des thèmes principaux soulevés a trait à la portée du mieux-être. Un grand nombre d'intervenants conviennent que le mieux-être a une dimension moins limitée que celle de la santé et que la santé n'est qu'un aspect du mieux-être. Le mieux-être est perçu comme étant plus abstrait que la santé, car il est lié à un certain nombre d'autres aspects de notre vie. Selon des recherches, le mieux-être touche beaucoup de champs d'action publique. Les intervenants et intervenantes conviennent que, pour s'attaquer à la question du mieux-être, les particuliers, les collectivités, les parties prenantes et le gouvernement doivent travailler ensemble.

Par ailleurs, il est indiqué que le mieux-être est constitué de l'être mental et physique. La Trousse sur le mieux-être de 2005 du ministère des Anciens Combattants donne l'explication suivante : « La santé mentale signifie de trouver l'équilibre entre tous les aspects de sa vie : social, physique, spirituel, économique et mental. Lorsqu'on se laisse trop absorber par un secteur de sa vie, les autres sont laissés pour compte. Par exemple, si l'on met toute son énergie au travail, on se rend vite compte que cela se fait au détriment de sa vie spirituelle et sociale. »

Il est signalé au comité que le mieux-être diffère de la santé, car tout le monde peut atteindre le mieux-être. La santé est souvent définie comme étant l'absence de maladie, alors que les gens qui ont une mauvaise santé, qui sont atteints d'une maladie ou qui ont un handicap physique ou mental peuvent connaître le mieux-être.

Des intervenants et intervenantes disent au comité que le système de soins de santé n'adopte pas une démarche proactive et ils font la distinction entre la santé

et le mieux-être. Le mieux-être est proactif, selon ce qui est avancé, et il exige des investissements dans des éléments extérieurs au système de soins de santé. Les particuliers peuvent maîtriser le mieux-être, selon des interventions, alors qu'ils ne peuvent pas le faire avec la santé. Selon une des interventions lors d'une séance d'engagement à Boiestown, le mieux-être ne se limite pas à ce qui arrive à une personne, c'est la façon dont la personne y fait face.

Résumé et recommandations

Les éléments suivants résument les conclusions principales en réponse à la question, « **Comment le mieux-être diffère-t-il de la bonne santé?** »

- Le mieux-être a une portée plus large que la santé.
- Le mieux-être est proactif et exige des investissements dans des éléments extérieurs au système de soins de santé.

En conséquence, le comité recommande ce qui suit :

- 7) investir dans le mieux-être, dans un grand nombre de secteurs, pour favoriser un travail proactif en vue de prévenir la maladie.

Rôles et responsabilités à l'égard du mieux-être

Question 2. *Qui est responsable du mieux-être? Quel est le rôle des particuliers, des collectivités, des parties prenantes et du gouvernement?*

Dans le rapport, la question est divisée en quatre volets :

- A. Quel est le rôle des particuliers?
- B. Quel est le rôle des collectivités?
- C. Quel est le rôle des parties prenantes?
- D. Quel est le rôle du gouvernement?

Conclusions principales

Les intervenants et intervenantes s'entendent pour dire que, dans une perspective globale, il est évident que le mieux-être ne peut être l'affaire d'une seule personne ou d'un seul organisme. Le gouvernement ne peut pas y arriver tout seul. Les particuliers, les parties prenantes, les collectivités et le gouvernement ont tous une responsabilité à assumer et un rôle à jouer dans la promotion du mieux-être. Selon l'intervention de la Coalition pour une saine alimentation et l'activité physique au Nouveau-Brunswick (CSAAP), la responsabilité d'appuyer les efforts visant des stratégies, des politiques et des programmes durables en matière de mieux-être est commune. Un exposé présenté par la faculté de kinésiologie de l'Université du Nouveau-Brunswick appuie l'Institute of Medicine (2007), selon lequel le gouvernement, l'industrie, les collectivités, les écoles et les familles devraient participer à la mobilisation des ressources nécessaires pour déterminer, mettre en oeuvre, évaluer et diffuser des politiques et des interventions efficaces qui cadrent avec les objectifs en matière de mieux-être. Le comité remarque un leadership et un engagement du genre au sein de collectivités partout dans la province et est impressionné par le nombre d'exemples novateurs de mesures qui peuvent être prises à l'échelle communautaire lorsque les gens collaborent à la résolution de problèmes locaux. Selon une conclusion tirée des séances d'engagement à Bathurst, des mesures peuvent être prises à l'échelle communautaire sans attendre le gouvernement. Le comité remarque un grand désir, au sein des collectivités, de collaborer avec le gouvernement pour prendre en main la question du mieux-être.

Les interventions sont unanimes : les déterminants de la santé ne peuvent être convenablement traités sans la collaboration de toutes les parties. Les gens du

Nouveau-Brunswick ont dit au comité que la pauvreté cause plus de stress, de précarité d'emploi, d'exclusion sociale et d'insécurité alimentaire et élimine ainsi les conditions nécessaires au mieux-être et rend les particuliers plus vulnérables aux maladies. Pendant les séances d'engagement initiales, il est volontiers convenu que le mieux-être est la responsabilité commune des gens, des collectivités, des parties prenantes et du gouvernement. Cependant, il est signalé qu'un grand nombre de rôles et de responsabilités doivent être exercés en collaboration, ce qui rend la distinction difficile.

Déterminer la meilleure approche à prendre à l'égard du mieux-être au Nouveau-Brunswick suscite bien des discussions. Un thème commun soulevé est le fait que les collectivités sont souvent mieux placées pour donner suite aux besoins de leur propre population. Il est avancé que les collectivités connaissent mieux les besoins des gens, ont une complicité avec la population et ont souvent les personnes nécessaires pour accomplir le travail. Comme une intervention le signale dans une séance d'engagement à Bathurst, il ne s'agit pas d'une approche descendante entre le gouvernement et la population ; l'initiative doit venir de la population de notre province. Les participants et participantes conviennent que les collectivités doivent déterminer leurs besoins et les éléments à leur actif pour ensuite demander aux parties prenantes et au gouvernement de les aider à obtenir les outils et les ressources qui leur sont nécessaires pour élaborer des plans de mieux-être ciblés.

Comme le soutient dans son rapport intitulé *Fonds pour la santé de la population : Une initiative de l'Atlantique : Analyse rétrospective (2001-2008)*, l'Agence de santé publique du Canada (ASPC), une tendance se dessine en faveur de la collaboration et de la formation de coalitions au Canada atlantique. En effet, le comité reçoit l'apport de nombreux groupes de concertation qui se sont mobilisés autour de questions communautaires précises. Au dire de l'ASPC, encourager une telle tendance contribuera à éviter le chevauchement et la formation de groupes ponctuels, à accroître la viabilité, à renforcer la capacité, à stimuler les efforts d'engagement communautaire et à accroître les possibilités de financement des groupes communautaires. Des participants et participantes reconnaissent qu'il faut davantage mettre l'accent sur le réseautage avec d'autres groupes de leurs propres collectivités et des collectivités avoisinantes, ainsi qu'avec les parties prenantes provinciales et le gouvernement. Un tel réseautage permettrait d'accroître les possibilités de collaboration et de partage de données, de ressources et de solutions. Le réseautage permettrait de simplifier le travail d'évaluation et améliorerait la communication.

Selon des interventions devant le comité, il faut faire à long terme un effort concerté pour améliorer le mieux-être dans la province, car la culture sociétale et les attitudes doivent changer. Le sujet est abordé lors d'une séance d'engagement tenue à Bathurst. Des participants et participantes font valoir que nous sommes rendus là où nous sommes aujourd'hui en raison d'un changement de culture sociétale, et, par conséquent, d'un changement de priorités, qui a entraîné des compressions touchant les programmes scolaires d'éducation physique, d'art et de musique, le personnel des loisirs et les programmes municipaux. Les gens du Nouveau-Brunswick savent que seul le travail concerté permettra de changer les attitudes et les priorités de notre population. Il est aussi soutenu que l'approche doit être proactive et traiter les causes profondes de la mauvaise santé au lieu d'en traiter les symptômes.

Selon des interventions, les gens du Nouveau-Brunswick comprennent la nécessité de faire des choix plus sains, même si très peu d'entre eux sont suffisamment motivés à le faire. Pour modifier les comportements, il faudra du leadership et des outils tels que le marketing social. La CSAAP signale au

comité qu'il incombe aux collectivités, aux parties prenantes et au gouvernement de créer des milieux où les gens ont la possibilité de faire des choix sains et la motivation pour les faire.

Des gens du Nouveau-Brunswick signalent que la première démarche à entreprendre est d'améliorer le mieux-être de nos enfants. Un tel point de vue est appuyé par la D^{re} K. Kellie Leitch dans son rapport de 2007 intitulé *Vers de nouveaux sommets : Rapport de la conseillère en santé des enfants et des jeunes* : « en raison d'une concurrence de plus en plus vive sur les marchés mondiaux, nous devons investir dans la santé et le bien-être de nos enfants et de nos jeunes au même titre que nous investissons dans les infrastructures ou dans les sciences et les technologies. En effet, nos enfants et nos jeunes représentent notre avenir et ils jouent un rôle essentiel dans le succès économique de notre nation au sein d'un monde de plus en plus compétitif. »

Selon des interventions, il est important de faire la collecte des données sur le mieux-être des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick et de les partager, afin d'aider les gens, les collectivités, les parties prenantes et le gouvernement à comprendre les facteurs environnementaux qui ont une incidence sur la santé et le mieux-être des enfants. Une compréhension accrue favorisera la prise de mesures.

Il est signalé au comité que les gens du Nouveau-Brunswick veulent vivre dans une province où ils se sentent appuyés, appréciés et respectés. Il est proposé que, pour créer une culture du mieux-être, quatre éléments clés sont nécessaires :

- 1) de l'engagement, du leadership et des défenseurs ;
- 2) des milieux positifs et des politiques d'intérêt public favorisant la santé ;
- 3) une démarche intégrée et complète qui met l'accent sur le mieux-être ;
- 4) une diversité de secteurs, des partenariats et un concept, ou modèle, qui tire parti des ressources actuelles.

A. Quel est le rôle des particuliers?

Conclusions principales

Selon des interventions devant le comité, les particuliers sont responsables de leur propre mieux-être, du mieux-être de leur famille et du mieux-être de leur collectivité. Il est affirmé que, puisqu'il se peut que les enfants ne connaissent pas ou ne comprennent pas les conséquences de leurs actes, les parents doivent être responsables du mieux-être de leurs enfants. Une gamme de façons pour que les particuliers et les familles prennent en main leur mieux-être est proposée : apprendre à se nourrir et à nourrir sa famille d'aliments nutritifs ; accepter ses choix et les effets à long terme de ces choix ; apprendre ce que l'on doit avoir pour être bien et s'informer pour aider à prendre les bonnes décisions ; retourner à l'essentiel, par exemple, cultiver un potager, faire une promenade, du vélo ou du patin en famille, prendre des repas en famille, ralentir son train de vie pour consacrer du temps à ses proches ; donner la priorité au mieux-être familial. Comme il est signalé au comité dans une séance d'engagement à Bathurst, les familles et les particuliers doivent cesser de mener un train d'enfer et plutôt se concentrer sur les bonnes activités, telles qu'être actif avec des proches et mieux communiquer, ainsi qu'échanger des renseignements sur les choix santé. Ce genre d'exercice aide les familles à trouver un équilibre, et l'équilibre va de pair avec le mieux-être.

Le rôle des adultes et des parents reçoit une attention particulière. Le D^r Ramaiyer Krishnaswamy indique au comité que, si, en tant qu'adultes, nous nous exprimons sur le mieux-être et nous nous efforçons de l'atteindre, les enfants suivront. Il cite la phrase célèbre de Mahatma Ghandi : Vous devez être le changement que vous voulez voir. La recherche soutient aussi que les parents et les familles ont une très grande influence, particulièrement au cours des premières années de l'enfance. Les parents conviennent qu'ils sont responsables du mieux-être de leurs enfants, mais beaucoup d'entre eux estiment avoir besoin de plus de soutien, d'éducation et de renseignements pour agir de façon responsable. La création prévue du Comité du premier ministre sur la santé des familles pourrait fournir un mécanisme permettant d'explorer davantage la manière d'aborder la question.

De nombreux particuliers estiment toutefois que des obstacles entravent leur capacité de bien se porter. Parmi les obstacles mentionnés, le revenu et le lieu (par ex., vie rurale et soutien). Le comité entend Centraide et le Front commun pour la justice sociale, selon lesquels les groupes les plus touchés par la pauvreté (par ex., les particuliers qui reçoivent de l'aide sociale ou de l'assurance-emploi, les personnes âgées à faible revenu et les bas salariés) sont privés de choix, ce qui peut influencer sur leur capacité à assumer la charge de leur mieux-être. Par exemple, en ce qui a trait aux bénéficiaires d'aide sociale, selon ce qui est dit, ce groupe se compose de personnes célibataires plus âgées, dont la plupart touchent des indemnités pour invalidité permanente, et, à l'heure actuelle, le taux mensuel qu'elles reçoivent ne leur laisse pas assez d'argent pour faire des choix sains tels que l'achat d'aliments sains. Le comité entend aussi des personnes âgées et des particuliers qui demeurent dans les régions et qui n'ont pas de moyens de transport, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas participer aux programmes communautaires de vie saine.

Des gens du Nouveau-Brunswick signalent au comité que les particuliers ont aussi la responsabilité d'aider leur collectivité à bien se porter. Voici certains des exemples énumérés : appuyer les entreprises locales et la durabilité de l'approvisionnement en aliments locaux en appuyant les agriculteurs locaux ; être bénévole et participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un plan de mieux-être communautaire.

Résumé et recommandations

Les éléments suivants résument les conclusions principales en réponse à la question, « **Quel est le rôle des particuliers?** »

- Les parents sont les principaux responsables du mieux-être de leurs enfants.
- La recherche appuie la constatation que la famille et les parents ont une très grande influence sur l'enfant, surtout pendant la petite enfance.
- Des particuliers signalent que leur capacité d'assumer la responsabilité du mieux-être est limitée par les obstacles qu'ils doivent surmonter.

En conséquence, le comité recommande ce qui suit :

- 8) s'attaquer aux obstacles au mieux-être des personnes qui habitent les collectivités rurales ;
- 9) investir dans des programmes afin d'informer les parents de leurs responsabilités en tant que modèles du mieux-être pour leurs enfants ;

- 10) veiller à ce que le Comité du premier ministre sur la santé des familles mobilise les parents pour déterminer la meilleure façon de faire valoir le rôle des parents et des autres membres de la famille (par ex., les grands-parents) en tant que personnes ayant une influence sur les enfants, surtout pendant la petite enfance.

B. Quel est le rôle des collectivités?

Conclusions principales

Des intervenants et intervenantes signalent au comité qu'il incombe aux collectivités de favoriser le mieux-être de leur population en créant des milieux physique et social qui facilitent aux gens des choix plus sains et qui leur donnent les possibilités et les outils nécessaires pour prendre en charge leur propre mieux-être. Plusieurs exemples sont donnés : créer l'infrastructure nécessaire ; mettre en oeuvre des programmes simples et à faible coût qui feront participer des personnes de tout âge et des familles entières, tels que des programmes de marche ; appuyer les arts et la culture comme composantes du mieux-être personnel et communautaire ; fournir un soutien aux bénévoles ; favoriser le leadership au palier local. La passion des bénévoles et des responsables locaux encourage la participation aux programmes et l'utilisation des installations actuelles.

Il est proposé que les collectivités agissent en partenariat avec les employeurs et les écoles en vue de favoriser un mode de vie sain dans la collectivité. Un tel partenariat montre aux gens et à la population étudiante que leurs responsables locaux attachent de l'importance à leur mieux-être et il incite la participation aux initiatives communautaires en matière de mieux-être.

Afin de créer un milieu physique optimal, des intervenants et intervenantes proposent que les collectivités investissent dans des voisinages sains. Par exemple, elles pourraient offrir davantage d'espaces verts ainsi que d'aires de jeu sécuritaires pour les enfants, sans polluants de l'environnement comme les pesticides. Les collectivités pourraient aussi promouvoir l'utilisation de produits écologiques, appuyer le secteur agricole local et favoriser le transport actif. Selon l'Association canadienne de l'industrie du vélo, au Danemark, où le climat est semblable à celui du Nouveau-Brunswick, 20 % des déplacements se font à vélo. L'APMCC appuie la promotion du transport actif comme moyen de favoriser l'activité physique et l'environnement. Selon elle, nous sommes faits pour utiliser nos jambes et nos pieds, mais la majorité des Canadiens et Canadiennes choisissent délibérément un mode de transport à moteur pour de courts déplacements. Si nous utilisions tous un moyen de transport actif pour les déplacements de 30 minutes ou moins (2,5 km à pied ou 8 km à vélo), non seulement aurions-nous une incidence positive directe sur notre environnement, mais nous pourrions aussi satisfaire à l'exigence quotidienne en matière d'activité physique qui fait partie d'un mode de vie sain et améliorer la qualité de vie dans nos collectivités.

Il est soutenu dans les interventions que les collectivités ont aussi un rôle à jouer en vue de briser les entraves au mieux-être, notamment la pauvreté et l'accès. Le comité prend connaissance du fait que, tant les collectivités que les particuliers, les parties prenantes et le gouvernement doivent comprendre les causes fondamentales de la pauvreté, oeuvrer pour les combattre et veiller aussi à ce que les possibilités de s'engager relativement au mieux-être soient accessibles à toutes les familles, y compris à celles qui habitent en périphérie. Si les familles doivent se déplacer, les collectivités doivent contribuer à fournir des moyens de transport.

Un thème clé tout au long du processus de consultation est que les collectivités doivent, avec l'appui du gouvernement et des parties prenantes, élaborer et

mettre en oeuvre des plans de mieux-être communautaires adaptés à leurs besoins individuels et en harmonie avec les objectifs provinciaux. Selon le document *Fonds pour la santé de la population : Une initiative de l'Atlantique : Analyse rétrospective : (2001-2008)*, l'accent devrait être mis sur la cueillette de renseignements auprès des groupes financés, des participants et des autres parties prenantes. Cela laisse entendre qu'un mécanisme est nécessaire afin de permettre l'échange mutuel des données sur la santé et le mieux-être, des connaissances et des meilleures pratiques.

Les gens du Nouveau-Brunswick veulent des réseaux communautaires qui fonctionnent en tant que lien entre la population et les pouvoirs publics et veulent être des acteurs importants dans la mise en oeuvre des initiatives provinciales sur le mieux-être. De tels réseaux seraient aussi responsables de tenir des réunions bilatérales avec les pouvoirs publics et d'inviter le personnel clé à siéger à des comités consultatifs et à participer à des ateliers multilatéraux.

Assurer le contexte propice et encourager la participation à un plan de mieux-être communautaire signifie aussi aider les parents et les enfants à avoir un sentiment d'appartenance à leur collectivité. Comme la ville de Tracadie-Sheila le signale au comité, ce n'est pas les enfants qui sont différents aujourd'hui, c'est le manque de soutien dans le milieu. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent que leurs collectivités prennent la responsabilité de continuer le dialogue entamé par les soins du comité spécial. Comme il est signalé à la séance d'engagement de Boiestown, souvent, quand le gouvernement montre de l'intérêt, les gens participent.

Résumé et recommandations

Les éléments suivants résument les conclusions principales en réponse à la question « **Quel est le rôle des collectivités?** »

- Les collectivités ont la responsabilité de créer les conditions physiques et sociales qui aident les particuliers à faire des choix plus sains et qui leur donnent la possibilité de prendre en charge leur propre mieux-être et les outils pour le faire.
- Les réseaux communautaires permettent aux collectivités de se mobiliser autour de questions clés liées au mieux-être et de collaborer avec le gouvernement et les parties prenantes.
- Les collectivités sont à la fois usagers et sources de données, et ces données sont essentielles pour étayer des mesures scientifiquement fondées.

En conséquence, le comité recommande ce qui suit :

- 11) encourager les particuliers, les parties prenantes et les collectivités à se mobiliser autour de questions clés liées au mieux-être par la création de réseaux officiels ;
- 12) encourager les collectivités à intégrer des perspectives de mieux-être et de planification écologique à la prise de décisions liées à l'infrastructure et aux nouveaux aménagements ;
- 13) créer un mécanisme visant à assurer l'échange, entre les collectivités et les partenaires provinciaux, de données ayant trait à la santé et au mieux-être, aux connaissances et aux pratiques exemplaires.

C. Quel est le rôle des parties prenantes?**Conclusions principales**

Des gens du Nouveau-Brunswick reconnaissent comme parties prenantes les organismes non gouvernementaux, les universités, les écoles, les fournisseurs de services de mieux-être et les employeurs. Il est avancé qu'une responsabilité première des parties prenantes est d'appuyer les capacités et l'engagement communautaires. Il s'agit notamment de ce qui suit : fournir le savoir-faire ; faire de la recherche et communiquer les résultats ; recueillir des données afin de mieux cerner les incidences des projets et politiques ; surveiller et évaluer les programmes pour mieux comprendre comment des facteurs externes comme les déterminants de la santé influent sur les modes de vie ; mettre en commun les données sur l'évaluation des incidences ; élaborer et commercialiser les bonnes ressources et en faire la promotion auprès des collectivités ; nouer des partenariats non seulement pour contribuer au financement mais aussi pour accroître l'accès aux ressources et aux collectivités. Selon des interventions, les parties prenantes sont idéalement placées pour contribuer à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation continue d'un plan communautaire ciblé du mieux-être et pour faciliter l'incitation à modifier les comportements.

Les interventions présentent de nombreuses propositions quant aux responsabilités des employeurs du Nouveau-Brunswick dans leur rôle de parties prenantes, notamment ce qui suit : appuyer le mieux-être du personnel en créant des possibilités d'éducation et de renforcement des compétences ; créer un milieu de travail favorable ; mettre en oeuvre des politiques en matière de milieux de travail sains ; mettre en oeuvre des initiatives qui appuient l'activité physique, une saine alimentation, la vie sans tabagisme et le mieux-être psychologique.

En plus du traitement des maladies, les gens du Nouveau-Brunswick aimeraient que les parties prenantes mettent davantage l'accent sur le mieux-être et accroissent les investissements à cet égard. Il est proposé aussi que les parties prenantes déploient de plus grands efforts pour collaborer avec d'autres parties prenantes et pouvoirs publics au lieu de poursuivre simplement leur propre programme. Il est proposé que davantage de ressources soient créées pour la santé mentale et que des partenariats soient établis avec les collectivités et les gouvernements pour prendre des mesures selon les déterminants de la santé et réduire les inégalités en matière de santé. Une telle proposition est appuyée dans le rapport de l'APMCC intitulé *Poverty and Chronic Disease : Recommendations for Action* (2008), selon lequel le secteur du bénévolat joue un rôle clé dans la promotion de l'élimination de la pauvreté.

Résumé et recommandations

L'élément suivant résume les conclusions principales en réponse à la question « **Quel est le rôle des parties prenantes?** »

- La collaboration entre les parties prenantes, les collectivités et les pouvoirs publics est importante pour que les objectifs soient harmonisés, que les ressources soient utilisées de façon efficace et que les déterminants de la santé soient traités.

En conséquence, le comité recommande ce qui suit :

- 14) favoriser les partenariats parmi les parties prenantes afin d'harmoniser les priorités, d'éviter le chevauchement des tâches et d'apparier les ressources afin de traiter les déterminants de la santé qui influent sur le mieux-être au Nouveau-Brunswick.

D. Quel est le rôle du gouvernement?

Même s'il est clair que les particuliers, les collectivités et les parties prenantes ont des rôles importants à jouer dans la promotion du mieux-être, la rétroaction des participants et participantes cerne trois domaines de responsabilité gouvernementale : politiques et mesures législatives ; facilitation de mesures locales ; leadership en application de la Stratégie provinciale du mieux-être.

Conclusions principales

1. Politiques et mesures législatives

Des gens du Nouveau-Brunswick précisent des domaines clés où ils veulent que le gouvernement mette en vigueur des politiques et des mesures législatives : l'environnement, le soutien social et le milieu.

1.1 Environnement

L'incidence de plusieurs facteurs dans notre milieu physique sur notre santé et notre mieux-être est connue. Un thème clé invoqué au cours du processus de consultation est la nécessité d'une réglementation renforcée en matière d'environnement. Selon des interventions devant le comité, il incombe au gouvernement de faire en sorte que notre environnement favorise le mieux-être des gens du Nouveau-Brunswick. Il est proposé, entre autres, d'adopter des mesures législatives interdisant l'utilisation de pesticides de synthèse à des fins esthétiques et de faire une promotion vigoureuse de solutions de rechange plus sécuritaires. Selon des chiffres estimatifs présentés au comité par le Conservation Council of New Brunswick, chaque année, de 300 à 700 personnes au Nouveau-Brunswick meurent par suite de l'exposition à des risques environnementaux comme la pollution de l'air à l'intérieur et à l'extérieur, les pesticides et les contaminants dans les aliments et l'eau. Selon de l'information fournie dans *Pesticides Literature Review* (2004), publié par le Ontario College of Family Physicians, des liens sont établis entre l'exposition aux pesticides les plus couramment utilisés et des effets néfastes sur la santé. Les effets vont de la dermatite à la maladie de Parkinson et à divers types de cancer, en passant par des aberrations chromosomiques et des fausses couches, selon le moment et la durée de l'exposition et le type de produit chimique. Une autre intervention rappelle au comité qu'il existe déjà des solutions de rechange plus sécuritaires, ce qui infirme la nécessité d'employer des pesticides de synthèse. Il est aussi proposé que d'autres recherches soient menées sur le lien entre les pesticides et le cancer.

Le Conservation Council of New Brunswick affirme que le gouvernement peut tirer des leçons d'autres provinces, telles que l'Ontario et la Colombie-Britannique, sur la façon d'appliquer le cadre législatif en matière d'environnement et insiste sur la nécessité d'adopter dès maintenant des principes de précaution et d'y donner suite rapidement, énergiquement et intégralement. Des intervenants et intervenantes disent au comité qu'ils veulent que le gouvernement renforce la réglementation en matière d'environnement, fasse davantage pour appliquer les mesures législatives en vigueur et adopte des mesures plus sévères (par ex., des amendes plus fortes pour les entreprises qui font fi de la réglementation en matière d'environnement). Des intervenants et intervenantes recommandent aussi que le gouvernement abolisse l'allocation versée aux nouvelles entreprises pendant les deux premières années d'exploitation et insistent sur le fait que toutes les entreprises devraient se conformer aux normes environnementales dès le départ. Afin de protéger davantage nos espaces verts, notre eau et notre sol, des participants et participantes avancent que le gouvernement devrait instaurer un mécanisme d'examen et de surveillance des pesticides, du mercure, du plomb et d'autres métaux lourds ainsi que de l'extraction minière de l'uranium.

Selon des interventions, il faut déployer davantage d'efforts pour soutenir un environnement où les enfants et les jeunes peuvent plus facilement faire des choix sains. Les enfants sont parmi les plus vulnérables à la publicité-médias. Il est proposé que le gouvernement limite la publicité du tabac destinée aux enfants en réglementant et en limitant les nouveaux produits du tabac, tels que les cigarillos et le snus (tabac à mâcher aromatisé aux fruits). Physicians for a Smoke Free Canada appuie une telle mesure et propose que la province participe en interdisant le tabac aromatisé pour attirer les enfants et rende obligatoire un emballage uniforme pour tous les produits du tabac. Comme l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick le soutient, pour réussir à diminuer l'incidence du cancer du poumon et d'autres maladies respiratoires, il faut empêcher les enfants et les adolescents de commencer à fumer, et travailler en coopération avec les personnes qui fument au moyen de programmes de renoncement au tabagisme. Un groupe soulève la question voulant que les efforts visant la vie sans tabac ne prennent pas fin au moment de la mise en oeuvre de la *Loi sur les endroits sans fumée*. Il reste encore beaucoup plus à faire.

Des interventions recommandent au gouvernement de jouer un rôle de chef de file en créant un climat favorable à la saine alimentation. Il est proposé notamment de travailler en collaboration avec l'APMCC en vue d'élaborer des politiques restrictives à l'égard de la publicité sur les mauvais aliments et les mauvaises boissons pour les enfants et d'adopter une politique santé à l'égard des réunions (une politique qui, par exemple, comprend des lignes directrices visant à assurer l'accès à des aliments nutritifs et à intégrer des pratiques saines aux réunions et aux activités parrainées par le gouvernement), qui pourrait servir de modèle à d'autres organisations.

1.2 Soutien social

La sécurité alimentaire est évoquée comme un des facteurs majeurs qui influent sur le mieux-être d'un grand nombre de personnes et de familles de l'ensemble de la province. Les représentantes du service de santé publique et du centre de santé communautaire de Saint John font allusion à la définition de la santé alimentaire adoptée par le Food Security Action Network of New Brunswick. Selon la définition, il y aurait sécurité alimentaire lorsque, sur les plans physique et économique, la population a un accès continu à une quantité suffisante d'aliments sécuritaires, appropriés et nutritifs afin de répondre aux besoins diététiques pour vivre en santé, y compris à des aliments qui sont produits de façon viable (économiquement viable, écologique, etc.). Des interventions indiquent au comité que, malgré l'importance reconnue d'une saine alimentation et de l'accès à des aliments sains, des gens peinent à répondre à leurs besoins diététiques et à ceux de leurs familles. Il est proposé que le gouvernement lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire par le truchement de politiques d'intérêt public et de mesures incitatives qui visent à rendre les aliments sains plus abordables. Le document intitulé *The Cost of a Nutritious Food Basket (2006-2007)*, résultat d'un projet communautaire réalisé à Saint John, en partenariat avec Santé publique, le centre de santé communautaire, Urban Core Support Network et le Family Resource Centre Inc., laisse entendre que les pouvoirs publics provinciaux ont un rôle à jouer à ce chapitre. Ceux-ci doivent étudier des politiques qui influent sur le revenu et la capacité de répondre aux besoins essentiels, y compris l'accès à une saine alimentation (par exemple, un salaire décent, le soutien du revenu, etc.). Un approvisionnement alimentaire durable se traduit par l'assurance que notre communauté agricole locale a aussi la possibilité de prospérer.

Selon plusieurs interventions, le gouvernement devrait entreprendre un examen des politiques sociales. Des réformes proposées comprennent ce qui suit :

une augmentation du salaire minimum sans une augmentation comparable de l'impôt sur le revenu; une augmentation de l'aide sociale; la mise en place de choix en matière de revenu supplémentaire pour les personnes âgées à faible revenu. L'APMCC (2008) appuie le travail d'élaboration de politiques dans le domaine à l'échelle provinciale et recommande aussi que le gouvernement investisse dans des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Selon le document de l'organisme, les recommandations fédérales ont déterminé que les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont essentiels à la santé.

Selon des interventions, si les changements nécessaires ne sont pas apportés aux politiques sociales, le mieux-être d'un grand nombre de personnes au Nouveau-Brunswick pourrait continuer à s'améliorer, mais les personnes à faible revenu, y compris les petits salariés, pourraient être exclues. Dans un exposé, le Front commun pour la justice sociale met l'accent sur la nécessité de mieux communiquer les renseignements sur les programmes gouvernementaux disponibles. Selon l'exposé, les gens dans le besoin ne sont souvent pas au courant des programmes disponibles, et le personnel en service social et en service social individualisé doit être responsable de veiller à ce que les options soient mieux communiquées.

Les gens du Nouveau-Brunswick veulent que la justice sociale devienne une priorité du gouvernement. Il est reconnu que les inégalités sociales empêchent les gens d'atteindre un état de mieux-être. Selon un rapport de 2006 de la Fondation des maladies du coeur, l'inégalité sociale, qu'elle soit mesurée à l'échelle individuelle ou à celle de la population, est la cause principale d'une mauvaise santé, y compris les maladies cardiovasculaires et les facteurs de risques connexes. La solution proposée est de travailler ensemble pour modifier la structure fondamentale des conditions qui contribuent à la pauvreté. Le rapport de l'APMCC, *Poverty and Chronic Disease : Recommendations for Action* (2008), appuie la solution et ajoute que, malgré tout ce qui a été accompli pour modifier les comportements à risque liés aux modes de vie, ceux-ci peuvent en fait accroître les inégalités. Afin de réduire les maladies chroniques au Canada, il est nécessaire d'examiner les rôles clés que jouent la pauvreté et l'inégalité et de mettre l'accent sur les sources de celles-ci.

1.3 Milieu

Le milieu où les gens vivent, travaillent et s'amuse influent beaucoup sur les choix de santé. Selon des interventions, y compris celle de la Fondation des maladies du coeur du Nouveau-Brunswick, le milieu de travail est un lieu important qui peut influencer sur les changements. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent que les employeurs soient des chefs de file en matière de mieux-être au sein de la collectivité et qu'ils donnent la possibilité à leur personnel d'adopter des modes de vie plus sains. Le gouvernement peut favoriser une telle action en suivant l'exemple du gouvernement d'autres provinces et en instaurant des mesures incitatives pour mettre en oeuvre des pratiques exemplaires en milieu de travail (par ex., des incitatifs fiscaux ou une réduction des primes de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick pour les employeurs qui adoptent des programmes agréés de mieux-être au travail). De nombreuses recherches appuient les avantages de la mise en oeuvre de programmes complets de mieux-être au travail. De tels avantages peuvent comprendre une réduction de l'absentéisme, une réduction du temps perdu causée par des invalidités à court ou à long terme, une réduction des coûts liés aux indemnités de la Commission des accidents du travail et aux soins de santé, une augmentation de la productivité et du moral des employés et une meilleure réputation

pour l'entreprise. Il est aussi proposé qu'un milieu de travail sain favorise une province qui devient forte et prospère. Le milieu de travail qui souscrit à une démarche globale en matière de mieux-être est plus intéressant pour les employés, ce qui est favorable aux initiatives de la province en matière de recrutement et de maintien.

Les gens du Nouveau-Brunswick font savoir au comité que, non seulement le gouvernement doit-il assumer la responsabilité de légiférer, mais il doit aussi informer. Une des recommandations qui revient le plus souvent devant le comité est que le gouvernement devrait veiller à ce que le personnel à plein temps en éducation physique soit accessible dans toutes les écoles, de la maternelle à la 12^e année, et à ce que des périodes d'éducation physique soient obligatoires. Cette recommandation est appuyée par de nombreux participants et participantes, notamment des parents, des membres du personnel enseignant et des municipalités, ainsi que par la New Brunswick Physical Education Society, et de nombreuses autres parties prenantes de la province. Il est aussi soutenu que des spécialistes en éducation physique sont nécessaires en vue de voir au perfectionnement des capacités physiques adaptées à l'âge et de favoriser des attitudes et des comportements positifs tout en perfectionnant les aptitudes sociales qui font de l'activité physique une expérience de vie valorisante. Selon le président du comité des parents de l'école La Source, à Tracadie-Sheila, si les enfants ne sont pas actifs à l'école, ils ne le seront pas après l'école ou dans leur collectivité, et les installations demeureront vides. Il ajoute que nous devons favoriser une mentalité axée sur l'activité physique dans le milieu d'apprentissage scolaire. L'intervention en question recommande non seulement de prolonger la durée de l'éducation physique pendant les heures de classe, mais aussi d'examiner les possibilités pour que les enfants deviennent actifs hors des heures de classe, (comme permettre l'ouverture de gymnases avant le début des cours et pendant la pause du midi afin de tenir des activités internes non structurées et surveillées). Il est signalé que des écoles, notamment l'école La Source à Tracadie-Sheila et l'école Forest Glen à Moncton, ont déjà mis en oeuvre un programme du genre. Il est aussi proposé qu'une mentalité axée sur l'activité physique soit soutenue jusqu'à la fin de l'adolescence. Selon des interventions, le gouvernement devrait suivre l'exemple du Manitoba et rendre obligatoire l'éducation physique jusqu'à la 12^e année comme condition d'obtention du diplôme d'études secondaires.

Résumé et recommandations

Les éléments suivants résument les conclusions principales en réponse à la question « **Quel est le rôle du gouvernement?** » et ciblent les **politiques et les mesures législatives** :

1.1 Environnement

- Des facteurs au sein de notre environnement physique agissent sur notre mieux-être.
- Le fait que les pesticides ont un effet néfaste sur la santé des gens est connu.
- L'usage accru par les jeunes de produits du tabac aromatisés occasionne de graves préoccupations.
- Il est important de prendre appui sur les aspects positifs de la *Loi sur les endroits sans fumée* pour prévenir et réduire davantage l'usage du tabac et accroître la protection contre la fumée secondaire.
- Les enfants sont parmi les plus vulnérables à la publicité-médias (par ex., la commercialisation de boissons et d'aliments mauvais pour la santé).

- Le gouvernement a la responsabilité de soutenir un environnement qui permet de favoriser une saine alimentation.

En conséquence, le comité recommande ce qui suit :

- 15) renforcer la réglementation en matière d'environnement afin de s'attaquer aux facteurs qui pourraient influencer sur le mieux-être, par exemple, la pollution par les métaux lourds et l'exploitation de l'uranium ;
- 16) s'appuyer sur le principe de précaution et créer des restrictions provinciales sur l'utilisation des pesticides de synthèse à des fins esthétiques ;
- 17) réduire le nombre de produits du tabac, surtout ceux qui attirent les enfants ;
- 18) redoubler d'efforts afin de prévenir et de réduire l'usage du tabac et d'améliorer la protection contre la fumée secondaire ;
- 19) prendre appui sur les efforts déployés à l'échelle nationale afin d'aborder les répercussions de la mise en marché et les publicités (par ex., des boissons et des aliments nocifs pour la santé) qui favorisent des comportements néfastes pour la santé ;
- 20) adopter une politique gouvernementale de santé à l'égard des réunions qui pourrait servir de modèle à d'autres organismes.

1.2 Soutien social

- La sécurité alimentaire (l'accès à des aliments sains abordables) est un facteur majeur qui influe sur le mieux-être d'un grand nombre de particuliers et de familles de l'ensemble de la province.
- Pour lutter contre la pauvreté et les insécurités alimentaires, des politiques d'intérêt public et des mesures incitatives sont requises afin que les aliments sains soient plus abordables.
- Si rien n'est fait pour changer les politiques sociales, le mieux-être de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick pourrait s'améliorer, mais y feraient peut-être exception celles à faible revenu (y compris les faibles salariés).
- Souvent, les personnes nécessiteuses ne sont pas au fait des programmes auxquels elles pourraient avoir accès.

En conséquence, le comité recommande ce qui suit :

- 21) mettre au point des politiques visant à rendre les aliments sains plus abordables ;
- 22) examiner les politiques sociales actuelles en tenant compte du rôle que jouent la pauvreté et les inégalités dans le mieux-être ;
- 23) faire en sorte que les personnes qui travaillent avec les personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick les renseignent de façon efficace sur les programmes conçus pour les aider.

1.3 Milieu

- Le milieu où les gens vivent, travaillent et s'amuse influent beaucoup sur les choix santé.

- Le milieu de travail qui souscrit à une démarche globale en matière de mieux-être est plus intéressant pour les employés, ce qui contribue aux initiatives de la province en matière de recrutement et de maintien.
- Les spécialistes de l'éducation physique sont favorables aux milieux qui encouragent le perfectionnement des capacités physiques adaptées à l'âge, qui suscitent des attitudes et des comportements positifs tout en mettant en valeur les aptitudes sociales qui font de l'activité physique une expérience valorisante pendant toute une vie.
- L'activité intrascolaire quotidienne, supervisée et non structurée, offre aux élèves d'autres occasions d'être actifs pendant la journée scolaire.
- L'éducation physique quotidienne est une ressource importante pour les élèves.

En conséquence, le comité recommande ce qui suit :

- 24) fournir des incitatifs aux organismes qui mettent en oeuvre des programmes complets de mieux-être au travail ;
- 25) miser sur le succès de la politique Nutrition et amélioration de l'alimentation en milieu scolaire et édicter d'autres politiques afin de créer ailleurs des environnements alimentaires plus sains ;
- 26) veiller à ce que des spécialistes en éducation physique soient affectés à l'éducation physique ;
- 27) examiner d'autres méthodes d'accroître les possibilités d'activité physique des enfants et des jeunes en milieu scolaire ;
- 28) porter à 150 minutes par semaine le temps consacré à l'éducation physique pour toutes les années scolaires ;
- 29) rendre l'éducation physique obligatoire pour toutes les années scolaires et exiger un crédit d'éducation physique en 12^e année pour obtenir un diplôme.

Conclusions principales

2. Facilitation des mesures locales

Un thème qui revient sans cesse tout au long du processus de consultation est la nécessité pour le gouvernement de soutenir la capacité communautaire au moyen de ressources, d'infrastructure, de programmes et de l'échange des données sur le mieux-être.

2.1 Soutien aux collectivités

La création d'un mécanisme provincial afin d'assurer un soutien communautaire est proposée. Les gens du Nouveau-Brunswick comprennent que le mieux-être est une question à laquelle tous les secteurs de gouvernement doivent s'attaquer et ils veulent que la collaboration interministérielle s'inscrive dans un tel mécanisme. La participation des ministères suivants est proposée : Mieux-être, Culture et Sport, Éducation, Développement social, Gouvernements locaux, Entreprises Nouveau-Brunswick et Agriculture.

Selon des interventions devant le comité, le mécanisme devrait faire intervenir l'engagement communautaire pour obtenir l'apport des gens et des groupes communautaires, aider les réseaux communautaires à accroître les partenariats et la collaboration, créer des possibilités pour permettre aux groupes communautaires de se rencontrer régulièrement afin d'échanger des idées, des ressources, des programmes et des données d'évaluation, assurer un cadre

d'évaluation, aider à cerner les lacunes dans les ressources communautaires et, en dernier lieu, élaborer et mettre en oeuvre des programmes et des services mesurables axés sur la collectivité qui conviennent aussi aux groupes minoritaires sur le plan culturel et linguistique. Un tel mécanisme permettrait aussi l'échange d'outils et de connaissances avec les collectivités en vue de cibler les segments vulnérables de la population, qui incluent les personnes à faible revenu, les personnes ayant un handicap mental ou physique, les personnes âgées et les enfants, et il serait accessible aux personnes sans moyen de transport qui demeurent dans les régions rurales. Un réseau du genre permettrait aussi au gouvernement de faire connaître la Stratégie provinciale du mieux-être aux collectivités et aux parties prenantes en vue de contribuer à l'élaboration de plans de mieux-être communautaires individuels, d'harmoniser les objectifs et d'améliorer la communication entre les collectivités, les parties prenantes et les ministères.

Afin d'accroître l'efficacité du mécanisme, il est proposé que le gouvernement affecte des fonds à la création de postes de coordonnateurs et coordonnatrices du mieux-être ayant pour rôle d'aider les collectivités à se doter de réseaux du mieux-être ou à travailler au sein des réseaux déjà en place et chargés de dresser l'inventaire des ressources existantes, d'accroître le nombre de partenariats et la collaboration, de procéder à des évaluations des besoins des collectivités, d'élaborer une stratégie qui s'harmonise avec la Stratégie provinciale du mieux-être, d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans d'action communautaires, de recueillir des données de base, de superviser et d'évaluer le plan, de trouver des sources de financement (provincial ou autre) et de se réunir chaque année avec le gouvernement et les parties prenantes. Il est proposé que les coordonnateurs agissent à titre d'intermédiaires auprès du ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport et, au besoin, auprès d'autres ministères et qu'ils travaillent avec les coordonnateurs régionaux tels que le personnel infirmier du programme Apprenants en santé, les conseillers de la Direction des opérations régionales et du développement communautaire et les coordonnateurs du mieux-être des districts scolaires. Le rapport de l'ASPC, intitulé *Fonds pour la santé de la population : Une initiative de l'Atlantique : Analyse rétrospective (2001-2008)*, appuie la création de réseaux communautaires du mieux-être. Selon le rapport, les réseaux assurent la communication avec le gouvernement, au lieu d'obliger chaque groupe communautaire à essayer de le faire, ils cultivent une relation étroite avec les groupes communautaires et le gouvernement et favorisent les interventions communautaires qui ont pour but d'influencer les politiques gouvernementales. Le rapport signale que ces réseaux permettent aussi d'aider les groupes communautaires à renforcer leurs capacités et à tisser des relations importantes.

Il est admis que la surveillance, la recherche et l'évaluation à l'échelle provinciale et communautaire ont des lacunes. Un accès opportun à des données locales pertinentes serait utile pour aider les réseaux communautaires à renforcer la capacité d'évaluation. Selon *Vers de nouveaux sommets : Rapport de la conseillère en santé des enfants et des jeunes, 2007* :

La gestion des données et de l'information est fondamentale. La collecte, la gestion et la surveillance des données sont les composantes de base de la recherche. Des données concrètes, comparables et « épurées » sont inestimables dans le contexte de l'élaboration d'une politique publique et de programmes qui peuvent avoir des retombées importantes sur la santé des enfants et des jeunes. La prise de décision fondée sur des données probantes ne peut se prendre que sur des données pertinentes et concrètes.

[.....]

Il est possible d'obtenir de meilleurs résultats en première ligne en présence de données fiables de haute qualité.

Les groupes communautaires veulent un soutien financier pour les aider dans leur travail et proposent la création d'un fonds auquel les réseaux communautaires pourraient faire une demande pour obtenir un financement à long terme. Selon l'ASPC, au titre du *Fonds pour la santé de la population : Une initiative de l'Atlantique : Analyse rétrospective (2001-2008)*, le financement à long terme est essentiel, car les groupes en tirent largement profit et les résultats et les répercussions sont meilleurs puisque le financement à long terme donne la certitude de pouvoir planifier, d'embaucher du personnel et de forger des alliances et des réseaux.

Des interventions dégagent un certain nombre de points forts actuels des programmes et de l'infrastructure qui pourraient être améliorés pour appuyer les efforts en matière de mieux-être. Les centres de santé communautaire sont considérés comme d'excellents endroits où organiser des activités visant le mieux-être, assurer des possibilités en éducation et offrir des pratiques complémentaires conjuguées à des services traditionnels en matière de mieux-être. Les gens du Nouveau-Brunswick aimeraient que le gouvernement augmente le nombre et le champ d'action des centres de santé communautaire. Il est proposé que ces centres soient axés davantage sur le mieux-être et continuent de recruter des praticiens multidisciplinaires afin d'offrir des services multidisciplinaires à partir d'un seul endroit accessible dans chaque collectivité. Des services de santé mentale et de counselling, des activités pour les personnes âgées, des groupes de soutien et des séances d'éducation pour les parents figurent parmi ce qui est proposé.

Les gens du Nouveau-Brunswick comprennent le rôle important des membres du personnel infirmier en hygiène publique qui travaillent dans le cadre du programme Apprenants en santé à l'école et saluent leurs efforts. Cependant, il est soutenu que le travail du personnel infirmier pourrait être amélioré en faisant appel à d'autres spécialistes, comme des diététistes. Il est aussi avancé que de tels efforts de promotion pourraient être appuyés des moyens suivants : l'offre, par les écoles, d'aliments sains dans les cafétérias et les distributeurs automatiques ; des programmes de gestion du stress pour les élèves, les parents et le personnel enseignant ; la création de liens avec les centres de santé communautaire et les parties prenantes du mieux-être ; des ressources mises à la disposition des parents, des parties prenantes et des collectivités de ressources, y compris des ressources en santé mentale. Selon l'Association canadienne pour la santé mentale, si les enfants jouissent d'une bonne santé mentale maintenant, ils en jouiront en tant qu'adultes. L'association signale que le corps physique commence à se dégrader par suite de problèmes de santé mentale.

La formule des écoles communautaires est fortement encouragée comme moyen de créer des centres, au sein des collectivités, qui appuieraient le mieux-être, car elles sont accessibles à tous et elles sont dotées de l'infrastructure nécessaire pour réaliser des programmes, partager des ressources documentaires, sensibiliser les membres de la collectivité et créer des occasions de réseautage. Plusieurs programmes éducatifs sont proposés tels que favoriser l'alphabétisation, la gestion du stress, les programmes de vie active, l'enseignement aux parents, la préparation des aliments et la nutrition de base.

2.2 Engagement des jeunes, des Premières nations et des personnes âgées

Pour ce qui est d'aménager des ressources et des programmes, les gens du Nouveau-Brunswick veulent un plus grand engagement des jeunes, des

Premières nations et des personnes âgées. Le Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick fait part des résultats de ses forums jeunesse communautaires, à l'occasion desquels 200 jeunes d'un peu partout dans la province ont cerné trois domaines principaux où ils aimeraient constater des améliorations :

1. En matière d'éducation, un manque d'information se fait sentir en ce qui a trait aux choix alimentaires sains et à l'adoption d'un mode de vie sain.
2. En matière des ressources, une plus grande sensibilisation aux ressources communautaires existantes et un plus grand recours à ces ressources sont nécessaires, de même que la réduction des obstacles financiers à l'activité physique.
3. En matière d'engagement, les jeunes veulent être sérieusement consultés et mobilisés à l'égard des projets et des processus de prise de décisions qui les concernent tous.

La Première nation d'Eel Ground fournit au comité des données sur les besoins des collectivités autochtones. Il est proposé que le gouvernement fournisse un soutien provincial aux collectivités autochtones afin qu'elles subviennent à leurs besoins particuliers. Il est soutenu que les collectivités des Premières nations sont aux prises avec divers obstacles tels que la langue, le chômage, les faibles revenus et l'incidence élevée de maladies (par exemple, le diabète). Il est signalé que les collectivités des Premières nations peuvent avoir des besoins distincts. Par exemple, elles ont souvent peu ou pas d'installations récréatives et aucun budget pour des programmes. Il est proposé qu'un poste soit créé afin de faire la liaison entre le gouvernement et chaque collectivité des Premières nations pour permettre la collaboration entre ces collectivités et le gouvernement en ce qui a trait au mieux-être.

Il est aussi signalé que le gouvernement devrait profiter du temps et de l'intérêt que les personnes âgées ont à consacrer à la promotion du mieux-être. Une intervention de l'Association Acadienne et Francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick, de l'Association des universités du troisième âge du Nouveau-Brunswick et de la Société des enseignantes et des enseignants retraités francophones demande que des personnes âgées soient nommées ambassadeurs du mieux-être et participent au processus de prise de décisions relativement aux initiatives communautaires et gouvernementales.

Résumé et recommandations

Les éléments suivants résument les conclusions principales en réponse à la question « **Quel est le rôle du gouvernement?** » et mettent l'accent sur la **facilitation des mesures locales**.

2.1 Soutien aux collectivités

- Un mécanisme provincial de coordination ayant une représentation du gouvernement, des organismes non gouvernementaux, des universités et du secteur privé peut fournir des ressources et un soutien aux collectivités et les aider à renforcer leurs capacités.
- Des défenseurs dévoués aident les collectivités à mettre en place des réseaux du mieux-être ou travaillent avec les réseaux actuels pour cerner les ressources en place, multiplier les partenariats, accroître la collaboration, élaborer des plans d'action communautaire et assurer la liaison avec le gouvernement et les parties prenantes de la province.

- Des données sur le mieux-être des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick sont nécessaires pour aider les gens, les parties prenantes et le gouvernement à orienter les mesures.
- L'accès aux données est important pour aider les collectivités à prendre des mesures qui s'appuient sur des preuves.
- Les centres de santé communautaires sont une ressource communautaire importante comme endroit où organiser des activités liées au mieux-être, offrir des possibilités éducatives et offrir des services visant le mieux-être.
- Les écoles sont un endroit important pour cibler les enfants et les jeunes.
- Le programme Apprenants en santé à l'école constitue une ressource importante qui appuie les activités de promotion de la santé.
- Les écoles communautaires sont l'endroit par excellence pour fournir à la population des ressources et des programmes en matière de mieux-être.

En conséquence, le comité recommande ce qui suit :

- 30) envisager la création d'un mécanisme visant à fournir des ressources et du soutien aux collectivités qui prennent des mesures visant le mieux-être ;
- 31) envisager de nouvelles possibilités (par ex., des conférences et des sites Web) en vue d'appuyer le réseautage et l'échange d'idées entre les collectivités, les parties prenantes provinciales et le gouvernement ;
- 32) créer des postes de coordonnateurs du mieux-être communautaire afin d'aider les collectivités à élaborer, à mettre en oeuvre et à évaluer les plans ciblés en matière de mieux-être communautaire ;
- 33) investir dans la création de liens avec les universités afin d'assurer la collaboration et les partenariats entre les universités et les collectivités en matière de recherches et d'activités visant la mobilisation des connaissances ;
- 34) continuer d'accroître le nombre de centres de santé communautaires qui ont comme mandat d'appuyer le mieux-être communautaire ;
- 35) améliorer le programme Apprenants en santé à l'école en fournissant des compétence et des ressources supplémentaires ;
- 36) améliorer la disponibilité des ressources, nouvelles et existantes, en matière de mieux-être à l'intention des parents, des parties prenantes et des collectivités par l'intermédiaire des écoles communautaires.

2.2 Engagement des jeunes, des Premières nations et des personnes âgées

- Les jeunes veulent des échanges constructifs en ce qui à trait au mieux-être.
- Les collectivités des Premières nations ont besoin de possibilités de communiquer au gouvernement leurs besoins particuliers en ce qui à trait au mieux-être.
- Les personnes âgées actives et en bonne santé peuvent grandement contribuer à la collectivité.

En conséquence, le comité recommande ce qui suit :

- 37) envisager un mécanisme pour consulter les jeunes de façon constructive et pour les faire participer aux projets et à la prise de décisions entourant le mieux-être ;
- 38) envisager un mécanisme pour faire participer les collectivités des Premières nations à des dialogues entourant l'amélioration de l'état du mieux-être des collectivités des Premières nations dans l'ensemble de la province ;
- 39) envisager un mécanisme pour faire participer de façon constructive les personnes âgées à la promotion du mieux-être dans leur collectivité et partout dans la province.

Conclusions principales**3. Leadership en application de la Stratégie provinciale du mieux-être**

Des gens du Nouveau-Brunswick conviennent que, pour atteindre les objectifs provinciaux visés en matière de mieux-être, les collectivités, les parties prenantes et le gouvernement ont besoin d'une stratégie globale du mieux-être. Il est proposé que l'actuelle Stratégie provinciale du mieux-être soit améliorée, défendue activement auprès de toutes les parties et évaluée de façon continue.

3.1 Amélioration de la Stratégie provinciale du mieux-être

Des organismes comme Centraide applaudissent à la création de la Stratégie provinciale du mieux-être mais soutiennent qu'elle devrait indiquer des mesures précises au chapitre des déterminants de la santé. Autrement, on croit que les ressources ne se rendront pas aux personnes qui en ont le plus besoin.

Selon certains, beaucoup de travail doit être accompli afin de réduire les préjugés associés aux maladies mentales et d'accroître la compréhension du concept de santé mentale par le truchement de la Stratégie du mieux-être. Comme le déclare l'Organisation mondiale de la Santé dans son *Rapport sur la santé dans le monde 2001 : La santé mentale : nouvelle conception, nouveaux espoirs*, « Chez chacun de nous, la santé physique et la santé mentale sont deux aspects fondamentaux de la vie intimement liés et étroitement interdépendants. À mesure que l'on prend mieux conscience de cette corrélation, il devient toujours plus évident que la santé mentale revêt une importance vitale pour le bien-être général des individus, des sociétés et des pays. » Selon des recherches du 2006 *Business and Economic Plan for Mental Health and Productivity Roundtable*, environ 7,5 millions de personnes au Canada, soit une sur quatre, souffrent chaque année de dépression, d'anxiété ou d'un autre trouble mental. Les coûts sont surtout assumés par les employeurs. Des gens expriment aussi leurs préoccupations au comité à l'égard de l'état de la santé mentale des enfants d'aujourd'hui. Des données de 2005 de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes révèlent que seulement 22 % des jeunes de 12 à 17 ans se considèrent en bonne santé mentale.

Il est particulièrement fait valoir que la Stratégie du mieux-être doit appuyer le développement de la petite enfance. Les recherches démontrent que les premières années sont des plus importantes au développement de l'enfant. Selon une intervention de l'équipe de recherche-développement du Early Childhood Centre de l'Université du Nouveau-Brunswick, pour que les enfants soient bien, il faut que leur environnement soit sécuritaire et chaleureux, que leur santé et leur mieux-être physiques et émotifs y soient soutenus et que leur sentiment d'appartenance soit protégé et cultivé.

Il est également avancé que, étant donné le vieillissement accéléré de la population du Nouveau-Brunswick et le lien établi entre le milieu physique et le mieux-être, l'actuelle Stratégie du mieux-être soit élargie pour inclure les personnes âgées et l'environnement.

3.2 Promouvoir la Stratégie provinciale du mieux-être

Afin d'aider les groupes communautaires et les parties prenantes à mettre la Stratégie provinciale du mieux-être au service de leurs plans d'action, des participants veulent que soient créés davantage de ressources et d'outils conviviaux qui délimitent les fonctions et les responsabilités et qui comprennent les mesures précises que peuvent prendre les collectivités pour promouvoir le mieux-être.

Selon les interventions du Mouvement Acadien des communautés en Santé du Nouveau-Brunswick, de l'Association Acadienne et Francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick, de l'Association des universités du troisième âge du Nouveau-Brunswick et de la Société des enseignantes et enseignants retraités francophones, le gouvernement devrait créer un comité interministériel chargé d'inciter les ministères à tenir compte du mieux-être dans la prise de décisions gouvernementales. Une telle démarche est appuyée par une déclaration publiée en 2007 par l'Union internationale de Promotion de la santé et d'Éducation pour la Santé, l'UIPES, selon laquelle « Pour agir efficacement sur les déterminants de la santé, tous les secteurs, y compris celui des soins de santé, de l'éducation, de l'environnement, du transport, du logement et du commerce, doivent prendre la responsabilité de promouvoir la santé. » Il est aussi proposé que les pouvoirs publics travaillent de concert avec les autres provinces de l'Atlantique pour favoriser la collaboration et l'échange d'idées sur des politiques, des programmes et des façons d'intervenir au sujet des déterminants de la santé. Selon des interventions, la planification des programmes et des politiques doit comprendre, à l'étape de l'élaboration de l'énoncé de politique ou du programme, une évaluation des incidences sur la santé, qui tient compte des déterminants de la santé et vise la promotion.

3.3 Établissement d'un cadre d'évaluation

Des interventions proposent qu'un cadre d'évaluation soit créé pour évaluer la Stratégie provinciale du mieux-être et pour appuyer l'évaluation des processus et des résultats des initiatives en matière de mieux-être sur tous les plans. La création d'un cadre d'évaluation serait un outil important pour maintenir la participation des partenaires actuels et pour nouer de nouveaux partenariats.

Résumé et recommandations

Les éléments suivants résument les conclusions principales en réponse à la question « **Quel est le rôle du gouvernement?** » et visent expressément la **Stratégie provinciale du mieux-être**.

3.1 Amélioration de la Stratégie provinciale du mieux-être

- Des mesures précises au chapitre des déterminants de la santé sont importantes pour faire en sorte que les initiatives atteignent tous les segments de la population.
- La collaboration dans la province et avec d'autres provinces est importante pour accroître les gains d'efficience et renforcer l'efficacité.
- La notion de la bonne santé psychologique et de la résilience est un déterminant crucial de la santé et du mieux-être de la population.

- Selon des recherches, le développement au cours de la petite enfance est le plus important.
- La tranche démographique des personnes âgées au Nouveau-Brunswick est importante et croissante.
- Les personnes âgées jouent un rôle important en tant que personnes influentes et modèles exemplaires auprès des enfants.

En conséquence, le comité recommande ce qui suit :

- 40) tenir compte des déterminants de la santé lorsque vient le temps de travailler aux initiatives en matière de mieux-être en place ou d'élaborer de nouvelles initiatives par l'intermédiaire de la Stratégie provinciale du mieux-être;
- 41) améliorer la collaboration parmi les provinces de l'Atlantique sur des questions communes de mieux-être;
- 42) préciser, auprès de la collectivité, la notion de la santé mentale et de résilience comme déterminants de la santé et en expliquer l'incidence sur le mieux-être de la personne et de la collectivité;
- 43) veiller à ce que les efforts déployés en matière de développement de la petite enfance visent, entre autres, des mesures et des milieux qui favorisent le mieux-être;
- 44) veiller à ce que les efforts d'investissement dans le mieux-être des enfants et des jeunes demeurent une priorité et que la notion soit élargie de sorte à inclure les personnes influentes clés auprès des enfants et des jeunes, y compris les parents et les personnes âgées.

3.2 Promotion de la Stratégie provinciale du mieux-être

- Des ressources et des outils conviviaux entourant la Stratégie du mieux-être, qui déterminent les rôles, les responsabilités et des mesures précises, aideront les collectivités et les parties prenantes à harmoniser leurs efforts en matière de mieux-être.
- La collaboration interministérielle est importante afin d'accroître les efforts pour aborder tous les aspects du mieux-être, par la promotion de la Stratégie provinciale du mieux-être.

En conséquence, le comité recommande ce qui suit :

- 45) déterminer les mesures que les collectivités peuvent prendre afin d'élaborer des plans d'action communautaire ciblés pour promouvoir le mieux-être de leur population;
- 46) approfondir la connaissance et la compréhension de la Stratégie provinciale du mieux-être chez les particuliers, les collectivités et les parties prenantes de la province;
- 47) créer des ressources et des outils conviviaux afin de promouvoir la Stratégie provinciale du mieux-être;
- 48) mettre au point un mécanisme qui favorisera une approche pangouvernementale de grande portée afin de militer en faveur du mieux-être, de consulter les collectivités et d'agir sur les déterminants de la santé qui ont une incidence sur le mieux-être au Nouveau-Brunswick.

3.3 Établissement d'un cadre d'évaluation

- L'évaluation de l'incidence de la Stratégie provinciale du mieux-être facilite des investissements, tant nouveaux que continus, et l'engagement de partenaires.

En conséquence, le comité recommande ce qui suit :

- 49) travailler de concert avec les universités du Nouveau-Brunswick à l'élaboration d'un plan d'évaluation de la Stratégie provinciale du mieux-être, qui s'appuie sur des données de surveillance pour établir des étalons et surveiller les résultats auprès de diverses populations démographiques et géographiques.

Planification communautaire et mesures de soutien

Question 3. *Quel est le bon plan pour votre collectivité, et quelles mesures les particuliers, les collectivités, les parties prenantes et le gouvernement peuvent-ils prendre pour appuyer ce plan?*

Conclusions principales

La plupart des gens du Nouveau-Brunswick comprennent la signification du mieux-être et conviennent qu'il s'agit d'une responsabilité commune. Des intervenants et intervenantes réussissent à délimiter certains rôles de chacun des groupes mentionnés. Il leur est toutefois plus difficile de préciser le contenu d'un plan d'action communautaire et de distinguer le rôle de la collectivité de celui du gouvernement pour ce qui est de la promotion du mieux-être. Il est reconnu qu'il faut traiter de telles questions si nous voulons améliorer le mieux-être au sein des collectivités.

Renforcement des ressources

Chaque collectivité a des expériences et des perceptions différentes relativement au mieux-être. De nombreux faits, tels que l'importance de l'activité physique et de la saine alimentation pour la réduction du risque de maladies chroniques, sont bien connus. Toutefois, chaque collectivité doit avoir son propre plan de mieux-être, qui s'harmonise avec une stratégie provinciale globale du mieux-être. Selon un des thèmes principaux qui se dégage des consultations publiques et du processus d'engagement, de nombreuses forces existent déjà au sein des collectivités, et pour améliorer leur mieux-être, nous devons miser sur de telles forces.

Réduction des obstacles

Les personnes qui participent aux séances d'engagement communautaire sont invitées à dire si leur collectivité se porte bien, et les opinions sont ambivalentes. Les gens ont un vif sentiment d'appartenance à leur collectivité; ils se sentent liés et bien soutenus socialement. Selon les données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 84 % des jeunes âgés de 12 à 17 ans et 72 % des adultes de 18 ans et plus ont un vif sentiment d'appartenance à leur collectivité. Cependant, les gens estiment que leurs collectivités sont aux prises avec des obstacles majeurs au mieux-être. Voici certains des obstacles : la conjoncture économique, le chômage, l'exode des jeunes, l'isolement des personnes âgées, l'incidence élevée de pathologies chroniques ainsi que la santé mentale et physique déficiente chez les enfants.

Prise en charge communautaire

Des intervenants et intervenantes fournissent un apport très utile sur la formulation d'une approche du mieux-être communautaire. Un grand nombre de participants font valoir au comité qu'une panacée est impossible. Les collectivités

de la province ont des besoins différents. Les collectivités veulent être responsables de déterminer ces besoins et de créer un plan afin d'y donner suite. L'approche est appuyée par l'UIPES dans son document intitulé *Déterminer l'avenir de la promotion de la santé : Priorités d'action* : « Les programmes de promotion de la santé ont plus de réussite lorsqu'ils sont liés à la vie quotidienne habituelle des communautés, s'appuient sur les traditions locales, et sont menés par des membres de la communauté. » Elle est aussi appuyée par la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, selon laquelle « La promotion de la santé procède de la participation effective et concrète de la communauté à la fixation des priorités, à la prise des décisions et à l'élaboration des stratégies de planification, pour atteindre un meilleur niveau de santé. » Toujours selon la charte, au coeur du processus est l'habilitation des collectivités : leur prise en charge et leur maîtrise de leurs propres initiatives et destinées.

Des participants et participantes affirment que les particuliers ont la responsabilité de cerner les obstacles qui les empêchent de faire du mieux-être une priorité dans leur vie. Il incombe aux parties prenantes et aux collectivités de délimiter les programmes, les politiques et les éléments d'infrastructure dont les particuliers pourraient bénéficier. Une fois les besoins cernés, les collectivités et les parties prenantes peuvent collaborer avec le gouvernement afin d'obtenir un appui pour leur plan.

Milieu favorable

Des intervenants et intervenantes conviennent qu'un des rôles clés de tous les partenaires qui apportent un soutien aux plans communautaires est de créer un milieu qui favorise le mieux-être des particuliers. La Healthy Families, Healthy Communities Association présente une déclaration faite en 1989 par la American Journal of Health Promotion selon laquelle une combinaison de mesures visant à accroître la sensibilisation, à modifier le comportement et à créer des milieux qui favorisent des pratiques exemplaires en matière de santé peuvent contribuer à faciliter un changement de mode de vie. Selon la déclaration, des trois mesures, des milieux favorables influent probablement le plus sur la réalisation d'un changement durable.

Comme il a déjà été mentionné, les gens du Nouveau-Brunswick reconnaissent que l'approche consiste en partie à créer un milieu où les gens sont motivés à changer. Voici les trois moyens proposés par lesquels le gouvernement et les collectivités pourraient motiver la population : l'éducation, la pression communautaire et les mesures incitatives ou dissuasives. Comme il est signalé au comité à Boiestown, il faut rendre les mauvais choix malsains très difficiles pour les gens; nous devons mettre à profit la pression sociale et la pression à l'uniformité, comme nous l'avons fait pour réduire le tabagisme. La pression sociale est efficace en raison des rapports que nous avons avec nos pairs. Des allègements fiscaux pour le travail bénévole sont proposés comme mesure incitative. Il est aussi signalé, cependant, que les incitatifs ne suffisent pas à eux seuls mais doivent s'appuyer sur des politiques. L'ASPC fait valoir que les municipalités et les réseaux communautaires peuvent et devraient collaborer avec le gouvernement à l'élaboration de politiques favorables à la santé publique.

La ville de Moncton et Vitalité Moncton signalent au comité que la création d'un milieu propice nécessite aussi la prise de mesures pour faire tomber les obstacles liés au milieu en place. Il est notamment proposé d'élaborer des politiques et des plans visant à façonner des collectivités favorables aux piétons et aux cyclistes, de constituer des comités de transport actif pour faciliter l'amé-

nagement de voies et de pistes cyclables et d'assurer l'accessibilité de l'infrastructure toute l'année.

Il est aussi indiqué au comité que les plans communautaires doivent traiter des questions telles que l'isolement social et les transports, qui sont devenus des problèmes majeurs dans des régions comme la Péninsule acadienne où l'accès aux services et aux programmes est limité.

Voici d'autres éléments clés qui peuvent contribuer au succès des plans communautaires : l'établissement de partenariats ; la sensibilisation des collectivités ; la mise en oeuvre de politiques d'intérêt public favorisant la santé ; l'élaboration d'une stratégie communautaire ciblée ; l'instauration d'évaluations régulières ; la création de collectivités conviviales pour l'activité physique ; le financement des programmes qui appuient ces éléments clés. Les gens du Nouveau-Brunswick reconnaissent qu'un engagement à long terme est nécessaire afin de réaliser ces initiatives et de voir la collectivité se transformer. Voilà qui accentue la nécessité de commencer immédiatement.

Interventions communautaires

Il est indiqué que les collectivités et les parties prenantes peuvent notamment éliminer le chevauchement des initiatives en favorisant davantage la collaboration et le réseautage et en tenant des réunions régulières afin de discuter des questions communes. Les écoles et les milieux de travail sont cernés comme des endroits propices aux activités communautaires visant le mieux-être. La collaboration entre les écoles, les milieux de travail et les centres de santé communautaire est encouragée afin de communiquer des messages uniformes dans les endroits où les gens travaillent, vivent, apprennent et s'amuse.

Encore une fois, l'importance de s'employer à réduire les inégalités en matière de santé est soulevée. Dans un rapport publié en 2007, l'APMCC fait valoir que les personnes qui élaborent et mettent en oeuvre des programmes et des initiatives de prévention des maladies chroniques doivent tenir compte de deux aspects clés :

1. Rendre les initiatives équitables dès le départ. *Il est essentiel que les initiatives élaborées tiennent compte de la pauvreté, ce qui peut comprendre une évaluation de l'équité en matière de santé. Il est important d'examiner les données, si elles sont accessibles, en tenant compte de l'équité (par ex., les taux de tabagisme par quintile de revenu). Ces données doivent ensuite faire l'objet d'un suivi pendant la durée de l'initiative pour veiller à ce que celle-ci ne donne pas lieu à des inégalités croissantes. Les mesures peuvent aussi viser à cibler les populations vulnérables (par ex., les personnes à faible revenu), à renverser les tendances ainsi qu'à améliorer la santé de l'ensemble de la population (Whitehead & Dahlgren, 2006). [Traduction.]*
2. Remonter aux sources. *Mettre l'accent sur les habitudes de vie sans penser aux questions d'égalité peut, involontairement, donner lieu à des inégalités croissantes au chapitre de la santé (Hill et al., 2005). Les initiatives doivent donc tenir compte de facteurs structurels tels que les milieux social et économique qui, à la base, peuvent avoir de l'influence (Dahlgren & Whitehead, 2006, p.79). La recommandation peut comprendre l'utilisation d'outils déjà en place qui proposent des façons de prévenir les maladies chroniques sous l'angle des déterminants de la santé (Ontario Disease Prevention Alliance, Centre ontarien d'information en prévention, Société canadienne du cancer, division de l'Ontario, 2007). [Traduction.]*

Appui du gouvernement

Il est proposé que le gouvernement fournisse aux réseaux communautaires les ressources dont ils ont besoin pour tirer parti de leurs points forts actuels. Selon une des interventions lors d'une rencontre d'engagement à Bathurst, le gouvernement devrait ne pas douter que les organismes communautaires sont mieux placés pour connaître leur collectivité et les besoins de celle-ci, donner aux organismes le pouvoir décisionnel pour qu'ils décident comment dépenser leur budget et les laisser mettre en oeuvre leurs propres programmes. Une telle approche assurera la prise en charge communautaire et une participation accrue.

L'établissement d'un réseau provincial qui représente tous les secteurs y compris le gouvernement, les universités et les partenaires non gouvernementaux est proposé afin d'adopter des plans d'action communautaires, de fournir les ressources et de faire rapport des progrès. Afin d'encourager la durabilité, il est recommandé que le réseau provincial assure une bonne communication et l'harmonisation des objectifs avec le gouvernement fédéral en ce qui concerne le financement des projets communautaires.

Une vision de mieux-être au Nouveau-Brunswick

Question 4. *À mesure que le mieux-être s'améliorera au Nouveau-Brunswick, selon vous, que verrons-nous?*

Selon de nombreuses interventions devant le comité, il s'agit de la question préférée. Les gens du Nouveau-Brunswick sont enthousiastes à propos des résultats possibles d'investissements accrus dans le mieux-être en tant que province. Un accord général se dégage sur ce que serait un Nouveau-Brunswick en santé. Les gens du Nouveau-Brunswick s'attendent à constater des améliorations dans les domaines de la durabilité économique, de l'environnement physique et social et du mieux-être des gens et des collectivités ainsi qu'un changement de la culture sociétale.

Les intervenants et intervenantes prévoient une augmentation dans la durabilité économique grâce à une amélioration de la productivité et du rendement et à une réduction de l'absentéisme au travail et à l'école. Ils prévoient un plus grand nombre de collectivités dynamiques et durables, une réduction de l'exode des jeunes et un accroissement du nombre de personnes qui viendront travailler au Nouveau-Brunswick. Il est espéré que des investissements dans le mieux-être mèneront à une réduction des maladies, à une réduction de la demande de services de soins de santé et à une réduction corrélative des coûts.

Les gens du Nouveau-Brunswick imaginent des adultes et des enfants heureux et en santé mentalement, moralement et physiquement, qui s'adonnent régulièrement à des activités physiques et mangent sainement en famille, qui s'abstiennent des produits du tabac, qui ont la facilité d'adaptation pour faire face aux défis de la vie et qui se sentent confiants, encadrés, estimés et respectés. Cette vision comprend particulièrement des enfants qui obtiennent de bons résultats à l'école, moins de personnes au Nouveau-Brunswick qui vivent dans la pauvreté, des personnes âgées qui sont plus longtemps autonomes à domicile, aidées par leur famille et leurs proches, des gens qui contribuent pleinement à leur collectivité, des parents qui assument la responsabilité du mieux-être de leurs enfants et l'amélioration de l'équilibre et de la qualité de vie pour tous, y compris les personnes vulnérables.

Pour les gens du Nouveau-Brunswick, un environnement physique et social plus sain passe par une collaboration intersectorielle accrue, une communication aisée et à point nommée entre les parties prenantes, les particuliers, les

collectivités et le gouvernement, des renseignements utiles sur le mieux-être accessibles à tous les gens du Nouveau-Brunswick, de meilleurs emplois et de meilleures conditions de travail; un taux d'alphabétisme plus élevé, des collectivités vertes, moins de risques de toxi-infection et une population qui utilise des produits et a des comportements qui respectent l'environnement.

Culturellement, les gens du Nouveau-Brunswick s'attendent à constater des changements d'attitudes et de comportements, l'adoption d'un état d'esprit tourné vers le mieux-être et d'une vision provinciale commune du mieux-être. Dans cette culture, l'activité physique, l'alimentation saine, l'abstention des comportements à risques ainsi que la confiance dans ses capacités, l'appartenance et l'autonomie seraient la norme. On estime que, lorsque nous aurons récolté du succès dans chacun de ces domaines, le Nouveau-Brunswick sera, en matière de mieux-être, un modèle pour le reste du Canada.

Appel à l'action

En appliquant les recommandations du rapport, nous avons le potentiel de faire du Nouveau-Brunswick une province forte et prospère. Toutefois, sans un investissement suffisant dans le mieux-être et sans un engagement à travailler en collaboration de la part des particuliers, des collectivités, des parties prenantes et du gouvernement, nous ne réussirons pas à devenir un chef de file en matière de mieux-être. Le gouvernement ne peut pas faire cavalier seul, mais, ensemble, les gens du Nouveau-Brunswick peuvent inverser les tendances telles que l'inactivité, la mauvaise alimentation, le stress, le tabagisme et l'obésité.

Lors des consultations publiques, les gens se sont montrés très passionnés à l'égard du mieux-être. Ils ont participé activement aux discussions et ont donné un apport important au comité relativement à la définition du mieux-être, à la délimitation des rôles et des responsabilités, à la planification communautaire et à la création d'une vision de mieux-être pour la province. Le comité a observé de nombreux points forts au sein des collectivités, ainsi que les idées, la motivation et le savoir-faire dont elles ont besoin pour prendre charge des plans en matière de mieux-être communautaire. Il est toutefois convenu que les collectivités ont besoin de l'appui du gouvernement afin d'accroître la viabilité de leurs initiatives, de faire du réseautage, d'échanger des idées et de s'attaquer aux obstacles qui entravent le mieux-être communautaire.

Des intervenants et intervenantes sont motivés par le fait que le comité a parcouru la province pour nouer un dialogue avec la population, accueillir les idées des gens et tenir compte de leur apport dans la formulation des recommandations. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent que soit donnée aux décideurs, aux parties prenantes et aux collectivités une plus grande occasion d'établir un dialogue axé sur l'élaboration de politiques d'intérêt public et de mesures législatives favorisant la santé ainsi que sur la création d'infrastructure et de programmes et la question des déterminants de la santé. Le comité conclut qu'il faut une approche collaborative et consultative à l'égard du mieux-être qui englobe les collectivités, les parties prenantes et les ministères.

Les recommandations du rapport visent à faire fond sur le travail déjà accompli et à améliorer la Stratégie provinciale du mieux-être afin de créer une vision commune du mieux-être pour le Nouveau-Brunswick. Au cours de son mandat, le comité a accueilli de nombreuses idées et propositions fondées sur une conviction commune : malgré les questions de mieux-être avec lesquelles nous sommes aux prises, nous sommes fiers d'habiter au Nouveau-Brunswick,

et nous sommes prêts à assumer la responsabilité de l'amélioration du mieux-être dans nos foyers, dans nos écoles, dans nos milieux de travail et dans nos collectivités.

Le comité encourage les particuliers, les collectivités, les parties prenantes et le gouvernement à étudier et à évaluer toutes les recommandations comprises dans le rapport et à prendre les mesures qui s'imposent. De plus, le comité s'attend à ce qu'une stratégie provinciale du mieux-être améliorée soit mise en oeuvre avant la fin mars 2009. La population est résolue, elle est vouée à la question du mieux-être et se mobilise à cet égard. Le temps est venu d'agir. Nous avons tous — particuliers, collectivités, parties prenantes et gouvernement — un rôle à jouer pour améliorer le mieux-être au Nouveau-Brunswick.

Conformément au paragraphe 16(2) de la *Loi sur le vérificateur général*, le président dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du vérificateur sur les comptes du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'année financière terminée le 31 mars 2008.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

Le président interrompt les questions orales et rappelle à M. Jack Carr qu'il doit demander le consentement unanime de la Chambre pour prendre la parole d'un siège autre que le sien.

M. Jack Carr demande à la Chambre la permission de prendre la parole d'un siège autre que le sien ; le consentement est accordé.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Burke :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur le montage et l'inspection des installations électriques*;
- 3, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale*;
- 4, *Loi abrogeant la Loi sur la Cour des divorces*;
- 5, *Loi abrogeant la Loi sur les cautionnements*;
- 6, *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*;
- 7, *Loi sur le transfert des valeurs mobilières*;

par l'hon. M. Ouellette :

- 8, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte*;

par l'hon. M. Haché :

- 9, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'eau*.

M. Alward donne avis de motion 1 portant que, le jeudi 4 décembre 2008, appuyé par M. Steeves, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information — quel que soit le support et notamment les cibles, critères, prévisions et échéanciers — que détient le gouvernement relativement à ses initiatives d'autosuffisance et

aux progrès qu'il a réalisés à ce jour dans l'abolition, d'ici à l'an 2026, du besoin de paiements de transfert fédéraux.

M. C. Landry donne avis de motion 2 portant que, le jeudi 4 décembre 2008, appuyé par M^{me} Blaney, il proposera

Qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents relatifs à la privatisation de services ou de biens relatifs aux services hospitaliers et médicaux au Nouveau-Brunswick.

M. Steeves donne avis de motion 3 portant que, le jeudi 4 décembre 2008, appuyé par M. Urquhart, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information financière précisant le coût total de la modification et de la mise en application du nouveau logo du gouvernement pour chaque ministère et organisme, y compris le coût lié à la mise à jour de sites Web, de cartes professionnelles, de papier à correspondance officielle et de tout autre matériel du gouvernement sur lequel le logo du Nouveau-Brunswick a été modifié pour l'usage.

M. MacDonald donne avis de motion 4 portant que, le jeudi 4 décembre 2008, appuyé par M. P. Robichaud, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents et l'information que détient le gouvernement ou toute corporation de la Couronne relativement au coût budgété du déplacement, de son ancien à son nouvel emplacement, de la pelle à benne traînante Marion 8200 à la mine Salmon Harbour, y compris la somme prévue au budget pour le projet et la somme actuellement dépensée.

M^{me} Blaney donne avis de motion 5 portant que, le jeudi 4 décembre 2008, appuyée par M. C. Landry, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des médecins et médecins spécialistes, précisant leur domaine de spécialisation, engagés par les régies de la santé du Nouveau-Brunswick depuis le 1^{er} décembre 2007, y compris une liste des médecins et médecins spécialistes qui ont démissionné ou ont pris leur retraite des régies de la santé du Nouveau-Brunswick au cours de la même période.

M. D. Graham donne avis de motion 6 portant que, le jeudi 4 décembre 2008, appuyé par M. Holder, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les rapports détaillés des dépenses de chaque ministre, sous-ministre, sous-ministre adjoint, chef de cabinet et adjoint spécial depuis le 11 mars 2008.

M. Jack Carr donne avis de motion 7 portant que, le jeudi 4 décembre 2008, appuyé par M. Jody Carr, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information, la correspondance et les notes à des ministères et à des organismes relativement aux changements de la politique gouvernementale quant au traitement, à l'expédition, à la réception et à la gestion des renseignements personnels, sous toutes leurs formes, depuis que le ministère de la Santé a perdu des renseignements personnels le 1^{er} mars 2008.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Murphy, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement, l'horaire de séance de l'Assemblée soit le suivant :

le mardi, de 13 h à 18 h ;
 de 19 h à 22 h ;

le mercredi, de 10 h à 12 h 30 ;
 de 14 h à 18 h ;

le jeudi, de 13 h à 18 h ;
 de 19 h à 22 h ;

le vendredi, de 10 h à 12 h 30 ;
 de 13 h 30 à 16 h 30 ;

que cet ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la troisième session de la 56^e législature. (Motion 8.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Activités législatives, 2007

(26 novembre 2008).